



**EVALUATION FINALE DU PROJET D'APPUI AU  
RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES  
SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS  
LA REponse AUX VIOLENCES SEXUELLES  
BASEES SUR LE GENRE EN COTE D'IVOIRE  
(PARR/VSBG).**

**CÔTE D'IVOIRE**

**KOFFI Kouamé Edouard  
Consultant National**

**DECEMBRE 2020**



## Informations sur le projet

<b>Titre du projet</b>	Projet d'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG)	
<b>Numéro Atlas</b>	CIV10-00106063	
<b>Produits et résultat institutionnels</b>	Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités.	
<b>Pays</b>	Côte d'Ivoire	
<b>Zones d'interventions</b>	Régions du Cavally, Guémon, San-Pedro et Tonkpi pour les projets d'appui spécifiques avec la création des Bureaux d'Accueil Genre (BAG) ou Genders Desks  Couverture nationale pour les Bureaux Locaux d'Assistance Judiciaire (BLAJ) et les GBVIMS	
<b>Date de signature du document de projet</b>	05/12/2017	
<b>Dates du projet</b>	<b>Démarrage :</b> Janvier 2018	<b>Fin prévue :</b> Avril 2020
<b>Budget du projet</b>	1.091.906 US\$	
<b>Dépenses engagées à la date de l'évaluation</b>	1.091.906 US\$	
<b>Source de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Ambassade des Etats-Unis : 990.049 US\$</li><li>PNUD : 10.857 US\$</li></ul>	
<b>Agence d'exécution</b>	PNUD	

## Informations relatives à l'évaluation

<b>Type d'évaluation</b>	Projet	
<b>Finale</b>	Rapport final	
<b>Période évaluée</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
	Janvier 2018	Avril 2020
<b>Evaluateur</b>	KOFFI Kouamé Edouard	
<b>Adresse email de l'évaluateur</b>	<a href="mailto:edouardkouame@yahoo.fr">edouardkouame@yahoo.fr</a>	
<b>Dates de l'évaluation</b>	Du 01 au 30 Décembre 2020	



## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AFJCI</b>	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
<b>BAG</b>	Bureau d'Accueil Genre
<b>BLAJ</b>	Bureaux locaux d'Assistance Judiciaire
<b>CLEP</b>	Comité Local d'Examen de Projet
<b>CP</b>	Code Pénal
<b>CPP</b>	Code de Procédure Pénale
<b>DACP</b>	Direction des Affaires Civiles et Pénales
<b>ENS</b>	Ecole Normale Supérieur
<b>GD</b>	Gender Desk
<b>GBVIMS</b>	Système de collecte de données et d'information sur les VBG
<b>INFAS</b>	Institut national de formation des agents de santé
<b>INFJ</b>	Institut National de Formation Judiciaire
<b>ND</b>	Non Déterminé
<b>ONG</b>	Organisation non Gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>OPJ</b>	Officier de Police Judiciaire
<b>PAAR/VSBG</b>	Projet d'Appui Au renforcement de la Justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux Violences Sexuelles Basées sur le Genre
<b>PND</b>	Plan National de Développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PV/PVE</b>	Procès-Verbal/ Procès-Verbal d'Enquête
<b>RSS</b>	Réforme du Secteur de Sécurité
<b>SNLVBG</b>	Stratégie nationale de lutte contre les VBG



<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre
<b>VSBG</b>	Violences Sexuelles Basées sur le Genre



## TABLES DE MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	2
I- REMERCIEMENTS.....	7
II- RESUME ANALYTIQUE .....	8
III- INTRODUCTION.....	22
IV- DESCRIPTION DE L'INTERVENTION .....	22
IV-1) Contexte et situation .....	22
IV-2) Objectifs.....	23
IV-2-a) Objectif général.....	23
IV-2-b) Objectifs spécifiques .....	23
IV-3) Les Résultats attendus du projet.....	24
V- CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION.....	24
V-1) Champ de l'évaluation.....	24
<i>Tableau 1 : Zones de couverture régionale et structures physiques rencontrées.....</i>	<i>25</i>
<i>Tableau 2 : Structures et personnes rencontrées à Abidjan.....</i>	<i>25</i>
V-2) Objectifs de l'évaluation.....	25
VI- L'APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'EVALUATION.....	26
<i>Tableau 3 : Plan de travail .....</i>	<i>27</i>
VI-1) La revue de documents pertinents.....	27
VI-2) Les entretiens semi-structurés.....	28
VI-3) L'enquête de terrain/Visites.....	28
VI-3-a) L'échantillonnage.....	28
<i>Tableau 4 : Données statistiques des VSBG de la DACP d'Octobre, novembre et décembre 2019.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 5 : Données statistiques des VSBG de la DACP de Mai, Juin et juillet 2020.....</i>	<i>29</i>
<i>Tableau 6 : Données statistiques nationales des VSBG de la Police Nationale année 2018.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 7 : Données statistiques nationales des VSBG de la Police Nationale année 2019.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 8 : Données statistiques nationales des VSBG de la Police Nationale année 2020.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 9 : Données statistiques des VSBG des juridictions de l'Ouest et Sud-Ouest.....</i>	<i>30</i>
<i>Tableau 10 : Courbes statistiques des VSBG des juridictions de l'Ouest et Sud-Ouest.....</i>	<i>31</i>
VI-3-b) Techniques de collecte de données .....	31



VI-3-outils de collecte.....	32
VI-3-d) Principes d'éthique-confidentialité et anonymat.....	32
VI-4) Chronogramme de la mission.....	32
VI-5) Matrice de collecte des informations.....	33
<i>Tableau 11 : Matrice de collecte des informations</i> .....	33
VI-6) Difficultés et mesures de mitigation.....	34
VII- ANALYSE ET CONSTATATIONS.....	34
VII-1) Critère de pertinence .....	35
➤ Constat 1 .....	36
➤ Constat 2 .....	37
➤ Constat 3.....	38
➤ Constat 4.....	38
➤ Constat 5.....	39
➤ Constat 6.....	40
VII-2) Critère d'efficacité .....	40
➤ Constat 1.....	41
➤ Constat 2.....	42
➤ Constat 3.....	43
➤ Constat 4.....	44
➤ Constat 5.....	44
<i>Tableau 12 : Liste des équipements offerts par le PNUD aux BAG</i> .....	44
➤ Constat 6.....	45
➤ Constat 7.....	47
➤ Constat 8.....	49
➤ Constat 9.....	51
VII-3) Critère d'efficience .....	51
➤ Constat .....	51
<i>Tableau 13 : Organigramme du projet PAAR/VSBG</i> .....	52
VII-4) Critère de cohérence.....	53
➤ Constat .....	53
VII-5) Critère de Durabilité.....	53
➤ Constat 1.....	53
➤ Constat 2.....	54
➤ Constat 3.....	54
➤ Constat 4.....	54
➤ Constat 5.....	55



VII-6) Questions transversales : Droits fondamentaux et égalité de sexes .....	55
➤ Constat 1.....	55
➤ Constat 2.....	56
VIII- LES CONCLUSIONS.....	56
VIII-1) Les effets du PAAR/VSBG.....	56
VIII-1-a) Les effets sur les services de sécurité intérieure dans le cadre de la prise en charge des VSBG.....	56
VIII-1-b) Les effets sur le système judiciaire dans le cadre des traitements juridiques et judiciaires des violences sexuelles et sexiste.....	57
VIII-1-c) Les effets sur les populations quant à la connaissance de la loi VSBG et l'utilisation des mécanismes de protection à leur disposition.....	57
VIII-2) L'appréciation des bénéficiaires du PAAR/VSBG.....	57
VIII-2-a) Les bénéfices institutionnels.....	57
VIII-2-b) Les populations locales .....	58
IX- LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU PAAR/VSBG.....	58
IX-1) Les forces du PAAR/VSBG.....	58
IX-1-a) Le cadre partenarial.....	58
IX-1-b) Des appuis matériels considérables et durables.....	59
IX-1-c) Du cadre institutionnel.....	59
IX-1-d) De la mobilisation des fonds .....	59
IX-2) Les faiblesses du PAAR/VSBG.....	60
IX-2-a) De la flexibilité dans les mutations .....	60
IX-2-b) Du délai de mise en œuvre du projet .....	60
IX-2-c) Du retard constaté dans les travaux de constructions des BAG .....	61
X- LES RECOMMANDATIONS.....	61
X-1) Au PNUD.....	61
X-1-a) De la reconduction du PAAR/VSBG et de son extension.....	61
X-1-b) Du besoin de la formation sur les VBG .....	61
X-1-c) De la dotation en équipement de matériels roulants et de matériels de sensibilisation .....	62
X-1-d) De la dotation en kit VBG.....	62
X-2) Aux autorités étatiques et parties prenantes institutionnelles .....	62
X-3) Aux partenaires de mise en œuvre .....	63
X-4) Au partenaire financier.....	64



XI-	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	64
	ANNEXES .....	65



## I- REMERCIEMENTS

L'équipe que j'ai eu l'honneur et l'agréable plaisir de conduire dans le cadre de cette mission d'évaluation externe du « Projet d'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux Violences Sexuelles Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG)» financé conjointement par l'Ambassade des Etats Unis en Côte d'Ivoire et le PNUD et mis en œuvre par cette institution et ses partenaires tient à exprimer toute sa gratitude à l'endroit de tous les acteurs clés qui ont contribué à sa réussite.

Nous avons bénéficié de l'appui et de l'implication très appréciables du bailleur de fonds, des structures étatiques et du staff du PNUD au plus haut niveau.

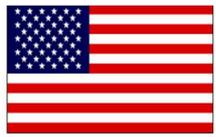
Nos remerciements vont particulièrement au Chef de l'unité gouvernance du PNUD (M. Giscard KOUASSI) et du Coordonnateur du projet (Monsieur Mamadou KONATE) et leurs équipes pour l'appui et l'assistance qui nous ont permis de disposer de documents et d'informations utiles pour la réussite de notre mission.

Nos remerciements vont également en l'endroit de la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) du MJDH, du Cabinet de la DGPN et du Commandement Supérieur de la Gendarmerie qui nous ont permis de recueillir la perception stratégique des principaux partenaires bénéficiaires du projet. En leur qualité de partenaires de mise en œuvre à savoir les Ministères de la Défense, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection civile et Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille nous ont permis de mieux appréhender l'environnement et le contexte de notre travail.

Nous sommes en outre reconnaissants aux Présidents des Tribunaux et leurs sections détachées, aux Procureurs près lesdits tribunaux et sections, aux commissaires de police, aux commandants de brigade et aux directeurs des centres sociaux des localités de Guiglo, Bloléquin, Tai, Toulepleu, Zouhan-Hounien, Danané, Sangouiné, Man, Biankouma, Sipilou, Kouibly, Daloa, San-Pédro et Tabou pour leur grande disponibilité et leur franche collaboration.

Nos remerciements enfin vont en l'endroit de l'AFJCI avec les cliniques juridiques de Guiglo, Man, Daloa et San-Pédro qui ont bien voulu apporter leur contribution au succès de la collecte des données dans le cadre de cette mission.

Plus spécifiquement, nous saluons la disponibilité de Madame Aminata KOULIBALI, experte en VSBG pour sa grande contribution à la réussite de notre mission.



## II- RESUME ANALYTIQUE

Le présent rapport sur l'évaluation finale du Projet d'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux Violences Sexuelles Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) couvre la période de Novembre 2017 à Avril 2020. Globalement, les résultats atteints par le PARR/VSBG du rapport sont très satisfaisants.

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, le Gouvernement ivoirien bénéficie depuis janvier 2018, de l'appui de l'Ambassade des Etats Unis en Côte d'Ivoire et du PNUD à travers la mise en œuvre du projet intitulé « **Projet D'Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PAAR/VSBG)** ».

Le PAAR/VSBG entend ainsi contribuer à la réponse nationale aux défis des violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) particulièrement dans la zone ouest notamment les régions du Cavally, du Guémon, de San-Pédro et celle du Tonkpi où le taux de prévalence des violences sexuelles est encore élevé sans oublier certaines interventions à l'échelle nationale.

Conçu pour une durée de 30 mois (Novembre 2017 à Avril 2020, soit 02 ans 06 mois) avec un coût global qui s'élève à 1.091. 906 US\$, le projet ne va effectivement entrer dans sa phase active qu'en janvier 2018.

Les interventions dudit projet en vue d'améliorer la qualité de la prise en charge juridique et judiciaire des violences sexuelles basées sur le genre par les acteurs judiciaires, ont concerné les zones ouest et sud-ouest notamment les régions du Cavally, du Guémon, de San-Pédro et celle du Tonkpi avec des interventions à l'échelle nationale.

Aux termes de ses 02 ans 04 mois d'exécution, le PARR/VSBG est soumis à évaluation finale externe.

Cette évaluation couvre les quatre composantes du PAAR/VSBG dont (i) le renforcement du professionnalisme des forces de sécurité intérieure dans la prise en charge des VSBG ; (ii) le renforcement de l'efficacité de la justice en matière de prise en charge des cas de VSBG ; (iii) le renforcement de la confiance des populations dans les instruments légaux mis en place pour leur protection ; (iv) le renforcement des capacités nationales et celles des services de sécurité en matière de coordination et de collecte d'information sur les VSBG.



Elle concerne l'ensemble des résultats attendus du projet dans toute la zone de couverture du projet et l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet qui est de janvier 2018 à décembre 2020.

L'exercice d'évaluation a consisté à collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes.

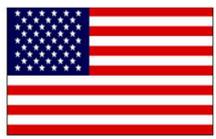
Pour y parvenir, il fallut une méthode mixte de combinaison d'approches et d'instruments méthodologiques multiples aussi bien qualitatifs que quantitatifs afin de faciliter la collecte de données pertinentes. Ainsi, il a été procédé à (i) une revue documentaire; (ii) des visites sur le terrain, (iii) des interviews individuels et de groupe avec les parties prenantes notamment les acteurs de mise en œuvre, les partenaires des agences des Nations unies intervenant sur la thématique, les plateformes de lutte contre les violences basées sur le genre, les apprenants ainsi que les acteurs de la société civile et l'administration de questionnaires.

Au terme de la mission d'évaluation finale du projet, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

#### **a) Sur la pertinence du projet (Très satisfaisante)**

La mission d'évaluation entreprise par notre équipe a permis de confirmer que les objectifs et priorités de la prise en charge juridique et judiciaire des VBG dans le cadre de ce projet s'accordent parfaitement avec les besoins des bénéficiaires selon les différents acteurs rencontrés. En effet, toutes les parties prenantes ainsi que les acteurs cibles ou bénéficiaires rencontrés au cours de cette consultance ont salué à cent pour cent (100 %) l'utilité du projet PAAR/VSBG qui selon eux, collait aisément aux 06 axes que comporte la stratégie nationale de lutte contre les VBG (SNLVBG) mais surtout aux besoins dans le domaine de la prise en charge juridique et judiciaire des VBG.

Ainsi, le « Projet d'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux Violences Sexuelles Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) » financé par l'Ambassade des Etats Unis en Côte d'Ivoire et mis en œuvre par le PNUD est, à travers ses 04 axes principaux, une réponse pertinente à un besoin national exprimé depuis toujours par les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre en général et les violences sexuelles basées sur le genre en particulier : celui d'une prise en charge judiciaire de qualité des personnes survivantes de VBG par les acteurs judiciaires, notamment



par les Magistrats et la police judiciaire. Ce besoin a maintes fois été exprimé par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ministère leader sur la thématique, mais également par les acteurs de la société civile membres des plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG. En effet, le projet PARR/VSBG vient combler le déficit de la mise en œuvre de l'axe 2 de la SNLVBG relatif à la Justice et lutte contre l'impunité. Le but étant d'améliorer l'accès des victimes à la justice et la réponse des acteurs judiciaires face aux violences sexuelles.

Cette pertinence est d'autant plus vraie que ledit projet a permis d'obtenir des résultats satisfaisants et fort appréciables dans son ensemble en dépit de quelques faiblesses observées. En effet, et même s'il n'est pas à l'origine de cette réforme, tous les acteurs interrogés ont soutenu à l'unanimité ou presque le PAAR/VSBG a fortement contribué aux nouvelles réformes pénales introduites dans le CPP de 2018 et le CP de 2019. Longtemps demeurées floues sans que des définitions claires ne soient données, le viol tout comme l'attentat à la pudeur ont connu des définitions claires comme le prévoient respectivement les article 403 et 405 du CP. Ainsi, la confusion longtemps entretenue dans la qualification des faits liés aux atteintes aux mœurs par les magistrats et les OPJ de police et de gendarmerie du fait de cette absence de définition a été levée.

De plus, ce projet a beaucoup et fortement contribué au renforcement de la collaboration entre les différents acteurs du système judiciaire qui par le passé n'était pas visible. Il a ainsi renforcé les capacités de compétences des OPJ de police, de gendarmerie et même des magistrats dans leur approche initiale de la problématique résultant des violences sexuelles, mais surtout de la pratique pour le traitement des procédures.

#### **b) Sur l'efficacité du projet (Très satisfaisante)**

Au regard des performances et réalisations observées par notre équipe au cours de la collecte et l'analyse des données, l'efficacité du « Projet d'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux Violences Sexuelles Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) » n'est plus à démontrer s'agissant de la mise en œuvre du projet c'est-à-dire du pilotage et du suivi, ainsi que l'exécution des activités validées et planifiées.

En effet, le PARR/VSBG a enregistré des résultats jugés satisfaisants et prometteurs. En effet, on enregistre un taux d'exécution de 100% des activités et un taux de 90,58% d'exécution financier en décembre 2019. Les facteurs explicatifs de cette performance s'expliquent par : (i) l'actualité des besoins de la prise en charge judiciaire des violences sexuelles basées sur le genre



au regard des défis existants, (ii) la volonté affichée des ministères techniques concernés, de la justice, de la défense et de la sécurité, à professionnaliser et à améliorer la réponse judiciaire aux violences sexuelles de plus en plus récurrentes, (iii) l'appropriation du projet par toutes les parties prenantes en vue d'en assurer la durabilité avec les réformes entreprises.

Dans toutes les localités identifiées et visitées, la Direction des Affaires Civiles et Pénales du Ministère de la justice, les magistrats des tribunaux cibles, la hiérarchie policière et de la gendarmerie, les points focaux VBG de la justice, de la gendarmerie, de la police, des plateformes VBG, les cliniques juridiques ainsi que les bénéficiaires directs du projet ont démontré un intérêt pour ce projet.

Toutefois la mission a noté des périodes de prise de délai pour la mise en œuvre de certaines activités qui ont dû influencer le déroulement de ces activités. Il s'agit de la mutation de certains magistrats et fonctionnaires cibles de la police et de la gendarmerie intervenue en cours d'exécution du projet et qui a quelque peu perturbé son efficacité.

L'efficacité est donc mesurée par la compilation des résultats produits par les structures en tenant compte des indicateurs sous chaque produit.

#### ✓ **Sur la question de la formation**

L'évaluation a permis au moyen des données actuelles recueillies, une amélioration globale du niveau des indicateurs dans le domaine de la formation des officiers de police judiciaire (OPJ) se traduisant par la qualité des procès-verbaux d'enquêtes judiciaires. En effet, les différents ateliers de formation animés par les experts en VBG ont permis aux OPJ de mieux appréhender l'importance de leur fonction dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG. Ainsi, ils ne soumettent plus à celles-ci la production d'un certificat médical avant la réception de leurs plaintes ou dénonciations comme cela était pratiqué par le passé, de même la méthode de collecte des preuves s'est améliorée ainsi que l'accueil des victimes. En conséquence, cette bonne qualité des PV d'enquête permet aux magistrats du parquet de mieux apprécier de la politique criminelle à adopter pour ainsi obtenir la condamnation du délinquant et la réparation civile pour la victime.

Par ailleurs la formation des magistrats sur les VBG a nettement amélioré leur perception de la question des VBG, mais surtout la manière d'orienter l'enquête, de mener l'instruction, de collecter les preuves et, de façon générale, de traiter les procédures liées aux VBG. Ces magistrats collaborent de plus en plus avec tous les autres acteurs de prise en charge, notamment les plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG.



Les Médecins quant à eux, ont pu bénéficier de la formation sur l'algorithme nationale en matière de prise en charge du viol et sur la collecte des preuves médico-légales. Cette formation a été l'occasion de sensibiliser les médecins à rejoindre la plateforme des médecins engagés dans la lutte contre les violences basées sur le genre qui délivrent gratuitement le certificat médical.

Les cliniques juridiques de Man, Daloa, Guiglo et San Pedro ont menées à l'endroit des populations elles-mêmes, des relais communautaires, des ONG locales et des leaders communautaires ont renforcées les connaissances et capacités des bénéficiaires sur la prise en charge mais également la protection contre les violences sexuelles basées sur le genre.

#### ✓ **Sur le changement d'attitude positive de la population**

La mise en œuvre du projet a eu pour effet de renforcer la coopération entre les OPJ et les magistrats en matière d'enquête et de collecte de données. Les enquêteurs ont désormais recours à la police technique et scientifique ivoirienne pour les appuyer dans la collecte des traces et des preuves. A ce propos, cette structure hautement importante pour notre système judiciaire s'est dite prête à appuyer toutes les enquêtes de police judiciaire qui lui seront soumises pour traitement.

De même des échanges avec certaines populations victimes, il est ressorti des dires des populations elles-mêmes que la police judiciaire et même les magistrats du parquet de la zone cible du projet traitent désormais avec célérité et une plus grande attention les procédures liées aux VSBG pour lesquelles ils rejettent systématiquement tout règlement amiable. Il va s'en dire qu'à ce niveau, il y a un rétablissement de la confiance entre la population -la police judiciaire et la justice.

Les populations quant à elles, connaissent de plus en plus leurs droits et s'intéressent davantage à la thématique liée aux VSBG en recourant systématiquement aux unités de poursuite dès qu'elles ont subi un préjudice de tous ordres ou qu'elles ont connaissance de la commission d'une VSBG. Mais les pesanteurs socioculturelles existent dans certaines localités et des efforts supplémentaires liés à la sensibilisation doivent se poursuivre.

#### ✓ **Sur les réformes institutionnelles**

Dès l'entame de sa mise en œuvre l'efficacité du PARR VSBG s'est ressentie dans un premier temps au niveau du Ministère de la justice et des droits de l'Homme, qui a entrepris des réformes en application des recommandations de la mission internationale de partage



d'expérience sur la prise en charge juridique et judiciaire des violences sexuelles basées sur le genre au Rwanda et en République Démocratique du Congo à laquelle ont pris part des hauts magistrats. Ainsi :

- Par dépêche n°009/MJDH/DACP du 08 avril 2019, **des cellules de suivi des procédures liées aux VBG ont pour la première fois été créées au sein des tribunaux de première instance et leurs sections détachées et des points focaux VBG désignés dans tous les tribunaux de première instance et les cours d'appel, et un point focal VBG désigné au sein de la Direction des Affaires Civiles (DACP).**
- Les modules sur les VBG ont été introduits dans les curricula de formation initiale des auditeurs de justice. Désormais, dès le début de leur formation, les magistrats sont formés sur les questions de VBG.

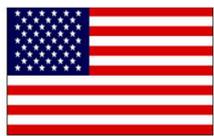
Par la suite, le Ministère de l'intérieur et de la protection civile a également inséré des modules de formation sur les violences basées sur le genre dans les curricula de formation initiale de la police nationale.

Cette insertion des VBG à la formation initiale de ces acteurs judiciaires est une avancée notable dans la prise en charge judiciaire des victimes de violence sexuelle. Cette insertion qui avait été longtemps souhaitée est à présent une réalité.

La mise en place des 12 nouveaux bureaux d'accueil genre dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie par le PAAR/VSBG a permis de renforcer le réseau de bureaux d'accueil genre, et du coup, d'améliorer les conditions de prise en charge des victimes de violence sexuelle dans les services de sécurité d'autant plus que les animateurs ont été formés.

Le centre d'appel du Ministère de la Justice a vu ses capacités renforcées, passant de 2 appels simultanés à 30 avec 6 appels simultanés effectifs. Le renforcement de ce centre d'appel améliore l'accès à la justice pour les victimes.

Un outil de collecte des données VBG a été produit et mis à la disposition de la police judiciaire pour la collecte des données de qualité dans les bureaux d'accueil genre des commissariats de police et brigades de gendarmerie afin de contribuer à la bonne tenue du GBV IMS, système de gestion des données sur les VBG et à la collecte des données de qualité sur les VBG.



## ✓ Sur les équipements

D'après les acteurs rencontrés, la remise d'équipements aux plateformes de lutte contre les VBG a renforcé leurs capacités d'intervention aussi bien pour la prévention par la sensibilisation que pour la prise en charge et pour la formation. Avec les écrans géants et les vidéos projecteurs, les plateformes peuvent organiser des activités en tenant compte de la disponibilité des populations. Il en est de même du comité national de lutte contre les VBG qui a vu ses capacités renforcées avec les réceptions des équipements.

Les bureaux locaux d'assistance judiciaire (BLAJ) ont vu leurs capacités d'action renforcées avec la réception des équipements informatiques et bureautiques qui faciliteront désormais la saisie des ordonnances accordant l'assistance judiciaire. Le projet VSBG en remettant des ordinateurs à certains bureaux d'accueil genre existant déjà ont renforcé la fonctionnalité de ces bureaux.

Toutefois, la mission a noté que les travaux de construction de deux (02) bureaux d'accueil genre, notamment ceux du commissariat de Danané et de la brigade de gendarmerie de Zouhan-Hounien sont suspendus de sorte que ces bureaux d'accueil genre ne sont pas fonctionnels. La durée anormalement longue de ces travaux s'explique par la défaillance de l'entrepreneur en charge des travaux, mais également par la lenteur des procédures internes du PNUD.

### c) Sur la cohérence du projet (satisfaisante)

Le PARR/VSBG, de la conception à la mise en œuvre, s'inscrit en termes de priorité ou objectif du Pays, dans l'axe 1 du Plan National de Développement (PND 2016-2020) portant sur le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance. Le PARR/VSBG s'inscrit dans l'EFFET No 1 du cadre programmatique unique du système des nations unies en Côte d'Ivoire (CPU): Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités et dans le Produit 1.4 du CPD PNUD : Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont une confiance accrue dans les services de sécurité au niveau communautaire.

Par ailleurs, Le PAAR/VSBG dans sa mise en œuvre est compatible avec d'autres interventions du PNUD s'inscrivant dans les priorités nationales du PND et de son Plan d'Actions Prioritaires (PAP), aux ODD, au plan stratégique du PNUD et engagements internationaux.



Le projet est la contribution du PNUD et du Gouvernement Américain à la mise en œuvre du Programme de consolidation de la paix, qui vise à poursuivre le renforcement des capacités des différents acteurs, à pérenniser et consolider les acquis de la Côte d'Ivoire en matière de consolidation de la paix, de réconciliation nationale et de cohésion sociale après le départ de l'ONUCI. L'objectif stratégique immédiat est de contribuer à la promotion de la paix et de la réconciliation, en mettant un accent particulier sur les régions ouest, Sud-ouest et Centre-nord du pays qui sont plus affectées par les conflits.

#### **d) Sur l'efficience du projet (modérément satisfaisante)**

L'examen du respect du calendrier d'exécution révèle que la durée de mise en œuvre du PARR/VSBG, initialement fixée à trente (30) mois, a été successivement portée à trente-deux (32), puis trente-huit (38) mois. Le prolongement de la durée du projet est lié aux délais de mise en œuvre des opérations de réhabilitation / constructions des bureaux d'accueil genre qui se sont avérés particulièrement longs et de la mise en œuvre des activités résiduelles du projet, tout cela dû essentiellement à la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus.

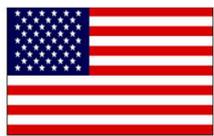
Cependant, les délais pris n'ont pas engendré de coûts additionnels pendant les périodes supplémentaires. Il n'a pas été possible d'atteindre les objectifs poursuivis dans les délais impartis, ce qui a forcément réduit la possibilité du projet de réaliser des économies qui auraient été accessibles si l'échéancier initial avait été respecté, notamment les coûts de fonctionnement et de suivi des travaux de réhabilitation postérieurs à la date initiale de clôture du projet.

L'utilisation des ressources allouées au projet est jugée efficiente compte tenu des données financières qui indiquent que le niveau de consommation desdites ressources financières au 30 novembre 2020 s'établit à 91.05% du budget disponible.

Au 30 novembre 2020, le taux de décaissement était de 91,05%, ce qui justifie l'anticipation selon laquelle le taux d'absorption des ressources pourrait être porté à 100% lorsque la totalité des engagements financiers en cours auront été apurés.

Sur le partage des coûts, le PNUD a contribué au financement du PARR/VSBG à hauteur de USD 101.857 mais également par des appuis de d'autres projets du PNUD à la mise en œuvre de certaines activités du PARR/VSBG.

La recherche de synergies et complémentarité avec d'autres initiatives (projets relatifs au secteur de la sécurité, projet de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, projet



PBF sur les droits de l'homme exécutés par le PNUD) s'est traduite par la rationalisation des ressources humaines.

Le PARR/VSBG a eu accès en tout temps, aux ressources matérielles et financières nécessaires pour son exécution.

La ventilation budgétaire du PARR/VSBG illustre la prise en compte dès sa phase conceptuelle de la volonté de ses initiateurs d'atteindre les objectifs poursuivis au moindre coût : les dépenses de fonctionnement, estimées à 20% du budget, se comparent de manière avantageuse aux normes et standards en usage au sein des institutions de financement telles que la Banque Mondiale et/ou la Banque Africaine de Développement.

Toutefois, l'absence d'un expert en suivi-évaluation a limité la collecte des données pour le suivi des indicateurs, la production des rapports périodiques et le suivi efficient des travaux de réhabilitation.

Les tenues régulières des différents Comités de Pilotage et des Comités Techniques traduisent une bonne gestion intégrée et une participation effective des parties prenantes au processus décisionnel, mais également à la mise en œuvre du projet. Ces rencontres ont favorisé l'adéquation coût-activité et procéder à des arbitrages en cas de besoin, ce qui est une preuve de transparence et de redevabilité vis-à-vis des contributeurs dans la gestion du projet.

Les résultats des efforts menés en matière de communication et de visibilité sont acceptables : les fonctionnaires de police, de gendarmerie et les magistrats bénéficiaires directs connaissent le projet même si certaines victimes de violences sexuelles (quelques-unes) ayant bénéficié de l'appui du projet ont déclaré n'avoir jamais entendu parler du PARR VSBG.

#### **e) Sur la durabilité du projet (très satisfaisante)**

La durabilité des acquis du PARR/VSBG tient à son alignement : i) aux priorités nationales telles qu'elles ont été définies par le PND 2016-2020, notamment en ce qui concerne le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ; ii) au positionnement du Système des Nations Unies qui se tient aux côtés de la Côte d'Ivoire avec l'EFFET No 1 du cadre programmatique unique du Système des Nations Unies (CPU), notamment, les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités ; iii) au Produit 1.4 du CPD PNUD : les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont une confiance accrue dans les services de sécurité au niveau



communautaire ; iv) aux besoins prioritaires des bénéficiaires ; mais surtout (v) à l'appropriation effective des résultats du projet à travers les réformes entreprises par les autorités nationales, notamment la création des cellules VBG au sein des tribunaux, la désignation de magistrats points focaux VBG au sein des tribunaux, des Cours d'Appel et à la DACP, la désignation de points focaux VBG dans tous les commissariats y compris ceux dépourvus de bureaux d'accueil genre, l'insertion des VBG dans les curricula de formation initiale de la police et de la magistrature etc.

Globalement, la soutenabilité des effets induits de la mise en œuvre du PARR VSBG devrait être appréhendée en termes de défis à relever, dont les plus immédiats portent sur i) la fonctionnalité des cellules VBG des Tribunaux, des bureaux locaux d'assistance judiciaire et des bureaux d'accueil genre ; ii) une meilleure synergie d'action entre les cellules VBG des Tribunaux, les bureaux d'accueil genre et les plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG; iii) le maintien de l'appui aux victimes de VSBG dans l'accès à la justice et à une prise en charge de qualité ; iv) le renforcement de l'efficacité de la lutte contre les VBG ; v) le maintien des appuis de la communauté internationale au soutien des actions de lutte contre les VBG.

Ces acquis du projet pour être renforcés ont besoin d'un soutien financier, chose qui n'est pas évident à la fin du projet de la part du gouvernement. Par ailleurs, l'absence d'un cadre juridique et institutionnel pour les bureaux d'accueil genre, pour les cellules VBG des tribunaux est une menace à la durabilité du projet.

#### **f) Sur la question de l'impact du projet (satisfaisante)**

Partout où elle est passée, la mission d'évaluation a noté que la collaboration entre la police judiciaire et les magistrats sur les procédures liées aux violences sexuelles s'est nettement renforcée que par le passé.

La mission a également noté que les magistrats et officiers de police judiciaire points focaux VBG sont plus regardant désormais sur les procédures liées aux violences sexuelles depuis les formations qu'ils ont reçu dans le cadre du projet.

En outre, les référencements entre les différents acteurs, (Magistrats- officiers de police judiciaire- Médecins – travailleurs sociaux) se font plus facilement depuis que ces acteurs ont eu l'occasion de se retrouver ensemble par zone de compétence pour échanger sur la collaboration et le référencement des cas entre eux.



Les Magistrats rencontrés ont souligné que les auditeurs de justice qui ont bénéficié de la formation initiale sur les VBG ont une approche différente, car maîtrisant mieux la thématique que ceux qui n'ont reçu qu'une formation continue de quelques jours.

La mission note que les changements escomptés au terme de la mise en œuvre du PARR VSBG sont largement atteints.

La mission note que la durabilité des importants acquis du projet demeure un grand défi à relever pour les autorités gouvernementales. Le maintien des acquis contribuera à renforcer davantage la confiance entre la population et les acteurs judiciaires au vu d'une prise en charge de qualité. Pour se faire, un programme de formation continue sur les VBG à l'endroit des acteurs judiciaire en fonction est nécessaire pour contrecarrer les effets des mutations intempestives des fonctionnaires.

#### **g) Sur la question de l'égalité des sexes (très satisfaisante)**

Intégrer le genre dans le cycle de projet signifie se poser des questions à chaque étape du projet, depuis les contacts et études préalables jusqu'à l'évaluation du projet.

Le projet PARR/VSBG a intégré la question du genre de sa conception à sa mise en œuvre même si le document projet ne fait pas ressortir clairement les actions différenciées entre les femmes et les hommes. En effet, la thématique principale portant sur la lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre, la question de l'intégration du genre ne se pose plus.

Le PARR/VSBG a apporté un appui logistique aux Bureaux Locaux d'Assistance Judiciaire (BLAJ). L'Assistance judiciaire est réservée aux personnes indigentes. Le choix de renforcer le fonctionnement desdits bureaux permet un traitement avec célérité des dossiers de demande d'assistance judiciaire. Les personnes sans grand moyen se voient ainsi dans la possibilité d'obtenir dans les meilleurs délais l'assistance d'un avocat pour leurs procédures.

L'accompagnement médical accordé aux victimes de VSBG répond également aux besoins de femmes et d'hommes démunis incapables de prendre en charge leurs soins médicaux.

La mobilité des personnes en situation de handicap a par ailleurs été prise en compte dans la construction de certains bureaux d'accueil genre ou gender desk. C'est notamment le cas des bureaux d'accueil genre des brigades de Man et Sipilou et le commissariat de police de Biankouma dans la région du Tonkpi, des brigades de Kouibly dans le Guémon et Taï dans le Cavally



Le projet a veillé à toucher l'ensemble de ces personnes et groupes défavorisés ou marginalisés au cours des activités de sensibilisations. Les séances de sensibilisations organisées par les cliniques juridiques ont touché 4785 personnes dont 2239 femmes et filles et 2546 hommes et garçons.

Cependant, pour des questions de données désagrégées, la mission note que les bénéficiaires des formations et des prises en charges octroyées par le PARR VSBG étaient aussi bien des hommes que des Femmes, même si au niveau des fonctionnaires formés, on note un taux réduit de femmes. En effet, Sur 73 magistrats et greffiers, 15 sont des femmes, sur les 22 Médecins et autres prestataires de services formés, on dénombre 4 femmes ; sur 146 policiers formés, on dénombre 23 femmes ; et enfin sur 131 victimes de violences sexuelles ayant bénéficiées d'un accompagnement médical et / ou d'une prise en charge juridique, l'on dénombre 115 filles, 15 femmes. Cette prise en compte du genre est explicite dans les rapports des activités de mise en œuvre

L'analyse fournie ici devrait favoriser l'amélioration ou la réorientation des interventions futures du PNUD ou de biens d'autres acteurs sur la thématique des Violences Sexuelles Basées sur le Genre. Elle pourrait également servir de cadre pour le renforcement des stratégies de l'ensemble des acteurs intervenants dans le processus de développement.

Au terme de la mission d'évaluation finale, les principales recommandations à retenir sont :

### **1. Au PNUD**

- Appuyer le gouvernement par la mise en place d'un système de formation continue efficace sur les VBG à l'endroit des acteurs judiciaires ou à défaut, poursuivre les sessions de formation de tous les acteurs intervenant dans la prise en charge holistique des victimes des VSBG ;
- Achever les travaux des deux bureaux d'accueil genre des commissariats de Danané et Brigade de gendarmerie de Zouhan Hounien pour les rendre fonctionnels.
- Equiper les cellules VBG des tribunaux en matériel de bureau et matériel informatique ;
- Doter les bureaux d'accueil genre de matériels roulant de deux ou quatre roues afin de faciliter les déplacements ;
- Poursuivre et étendre, en raison de sa pertinence, le projet dans la prise en charge holistique des victimes des VSBG à travers tout le pays ;



- Doter les centres de santé de kits VBG

## **2. Aux autorités étatiques et parties prenantes institutionnelles**

- S'approprier les acquis du projet de sorte à continuer les réformes entreprises ;
- Institutionnaliser les bureaux d'accueil genre par l'adoption d'un cadre juridique et d'un budget ;
- Veiller sur la fonctionnalité des cellules VBG des tribunaux ;
- Instituer au sein de chaque préfecture de police et de chaque compagnie de brigade de gendarmerie un prix annuel du meilleur OPJ de police et de gendarmerie pour la qualité des procès-verbaux d'enquêtes (PVE) et du meilleur Bureau d'Accueil Genre ou Gender Desk en matière de traitement judiciaire des VBG ;
- Paramétrer tous les services ou directions au sein desquels des collectes de données sont pratiquées pour le compte du GBVIMS ;
- Créer des plateformes VBG dans les localités abritant des BAG et non dotées de plateformes VBG ;
- Renforcer le cadre de la collaboration entre tous les acteurs engagés dans la lutte contre les VSBG ;
- Prévoir un fond de gestion financière des BAG pour l'entretien des indices sur le terrain afin de les amener à plus de dénonciations ;
- Prendre en compte la question du point focal de police et de gendarmerie dans les mutations dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie ;
- Encourager les visites aux domiciles des victimes de VSBG pour leurs prises en charge psychosocial rapide, juridique et judiciaire ;
- Intégrer le module de formation sur les VBG dans les curricula de formation de toutes les universités publiques ou privées ainsi que toutes les écoles de formation (INFJ, ENS, INFAS, INFS, ENA, Ecole de gendarmerie, etc) ;
- Etablir des protocoles de prise en charge judiciaire des violences sexuelles ;

## **3. Aux partenaires de mise en œuvre**



- Poursuivre la sensibilisation et surtout l'accentuer dans les contrées éloignées du lieu des juridictions ;
- Instaurer un partenariat de haut niveau sur le traitement de la question des VBG, en vue de la récolte de fonds nécessaires aux réponses à la problématique.

#### **4. Au partenaire financier**

- Reconduire le partenariat entre l'Ambassade des Etats Unis en Côte d'Ivoire et le PNUD dans le cadre de la poursuite du projet qui prenne en compte les différentes recommandations et les leçons apprises de la mise en œuvre du PARR/VSBG ;
- Reconvertir le projet PAAR/VSBG en un programme en vue d'une prise en charge holistique plus durable des victimes des VSBG et d'une meilleure sensibilisation des populations cibles.



### **III- INTRODUCTION**

Le « Projet D'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) » est une initiative du PNUD et de ses partenaires (notamment l'Ambassade des États-Unis en Côte d'Ivoire, les Ministères techniques ivoiriens intéressés) en appui à la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG et une réponse aux défis persistants de ce phénomène des temps modernes.

La mise en œuvre du projet s'est faite, en raison de la recrudescence des violences sexuelles constatées dans les zones ouest et sud-ouest de la Côte d'Ivoire et ce, spécifiquement dans les régions du Cavally, du Guémon, de San-pédro et du Tonkpi ainsi qu'au niveau national. Ce projet qui était prévu pour démarrer en novembre 2017 a débuté effectivement en janvier 2018 pour s'achever en décembre 2020, soit une durée de 36 mois (03ans).

Au terme du PAAR/VSBG, il convient de dresser un bilan afin d'apprécier sa pertinence au regard de son impact sur les populations cibles et les bénéficiaires finaux. C'est là, la mission principale que s'est donnée la présente évaluation. Les recommandations du rapport devraient favoriser à l'amélioration ou à la réorientation des interventions futures du PNUD ou de biens d'autres acteurs sur la thématique des VSBG. L'analyse pourrait également contribuer au renforcement des stratégies de l'ensemble des acteurs intervenants dans le processus de développement.

Prévue pour s'étendre sur une durée totale de 26 jours ouvrés, la consultance a débuté le 01 décembre 2020 et s'est achevée le 30 du même mois. Elle a couvert les interventions dans les régions du Cavally (Guiglo, Tai, Bolequin et Toulepleu), du Guémon (Kouibly), de San-Pedro (San-Pedro et Tabou) et enfin celle du Tonkpi (Man, Danané, Biankouma, Zouhan-Hounien et Sipilou).

### **IV- DESCRIPTION DE L'INTERVENTION**

#### **IV-1) Contexte et situation**

Le rapport de 2015 du Secrétaire Général de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits (S/2015/203) cite la Côte d'Ivoire comme l'un des pays prioritaires dans le domaine des violences basées sur le genre, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits. Les violences sexuelles se sont accrues ces dernières années et sont souvent gardées sous silence ou font l'objet de règlement en dehors des tribunaux. Cette situation pourrait s'expliquer par la position inégale des femmes et des filles dans la société, le déséquilibre des pouvoirs entre l'homme et la femme lié aux pratiques traditionnelles.



Toutefois, de nombreuses mesures ont été prises, de nombreuses actions menées en matière de lutte contre les VBG, et des entités spécialisées sont responsables de la prise en charge des victimes avec comme principal document de référence, la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG adoptée. Un Programme National de lutte contre les VBG est en voie d'être mis en place en remplacement du comité national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants. Jusqu'en décembre 2019, 63 plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG existent sur le territoire national ainsi qu'un Système de Gestion de l'Information sur les VBG (GBVIMS) dont le leadership est dévolu au Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il faut également relever les acquis du système parallèle développé par le Système des Nations Unies (MARA) pour la collecte des données, des cliniques juridiques mises en place dans les centres sociaux par l'Association des femmes Juristes de Côte d'Ivoire, et des bureaux d'accueil genre (Gender desks) installés dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie. Globalement, la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNLVBG) devait être renforcée et le programme national de lutte contre les VBG en création par le gouvernement devrait être soutenu pour assurer une coordination cohérente, et favoriser les synergies et les complémentarités. C'est dans ce contexte qu'a été formulé le projet, dénommé « Projet D'Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) ». Le projet PARR/VSBG vient en accompagnement de la stratégie nationale de lutte contre les VBG. Il est la contribution du PNUD et de ses partenaires (notamment l'Ambassade des États-Unis en Côte d'Ivoire, les Ministères techniques ivoiriens intéressés), à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale pour contribuer à la réponse nationale aux défis des Violences sexuelles basées sur le genre (VSBG), plus particulièrement à l'ouest de la Côte d'Ivoire, où, en dépit des efforts consentis et des résultats notables, plusieurs défis subsistent.

#### **IV-2) Objectifs**

##### **IV-2-a) Objectif général**

Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont une confiance accrue dans les services de sécurité au niveau communautaire.

##### **IV-2-b) Objectifs spécifiques**

Comme objectifs spécifiques, ce projet visait à :



- Renforcer le professionnalisme des forces de sécurité intérieure dans la prise en charge des VSBG (avec l'installation des Bureaux d'Accueil Genre ou Gender Desks et le renforcement de capacités des OPJ de police et de gendarmerie) ;
- Renforcer l'efficacité de la justice en matière de prise en charge des cas de VSBG (installation dans les juridictions des BLAJ, de cellules de suivi et de point focal VBG et du renforcement de la coopération judiciaire entre les OPJ de police et de gendarmerie et les acteurs judiciaires) ;
- Renforcer la confiance des populations dans les instruments légaux mis en place pour leur protection (fonds d'appui financier au renforcement des cliniques juridiques avec l'AFJCI pour une vaste campagne de sensibilisation sur les VBG) ;
- 
- Renforcer les capacités nationales et celles des services de sécurité en matière de coordination et de collecte d'information sur les VSBG par l'existence de plateformes et du GBVIMS.

#### **IV-3) Les Résultats attendus du projet**

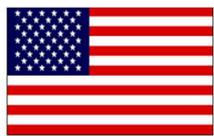
Le PAAR/VSBG s'est articulé autour de 04 axes principaux :

- **Axe 1** : Les services de sécurité intérieure assurent effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VSBG ;
- **Axe 2** : Le système judiciaire est plus efficace dans la prise en charge judiciaire des victimes de VSBG ;
- **Axe 3** : Les populations connaissent leurs droits sur les VSBG et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires mis en place pour leur protection ;
- **Axe 4** : Les autorités nationales assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VSBG y compris la collecte de données et le partage de l'information.

#### **V- CHAMP ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION**

##### **V-1) Champ de l'évaluation**

L'évaluation porte sur toute la durée de la mise en œuvre du projet et sur toutes les actions réalisées par ledit projet. Elle a couvert les zones d'interventions et les services mentionnés dans les tableaux 1 et 2.

**Tableau n°1 : Zones de couverture régionale et structures visitées**

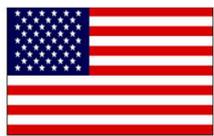
Couverture régionale	Localités visitées	Services visités
Cavally	Guiglo	Section de Tribunal, Plateforme VBG, Clinique Juridique, BAG de la gendarmerie
	Bloléquin	BAG du commissariat
	Toulepleu	BAG de la gendarmerie
	Taï	BAG de la gendarmerie
Guémon	Kouibly	BAG de la gendarmerie
Tonkpi	Zouan-Hounien	BAG de la gendarmerie
	Danané	Section du Tribunal, BAG du commissariat, Plateforme VBG
	Sangouiné	BAG de la gendarmerie
	Man	Tribunal de Première Instance, BAG de la gendarmerie, Plateforme VBG, Clinique Juridique et la Direction régionale du ministère de la famille
	Biankouma	BAG du commissariat
	Sipilou	BAG de la gendarmerie
Haut-Sassandra	Daloa	Plateforme VBG, Clinique juridique

**Tableau n°2 : Structures et personnes physiques rencontrées**

Localité	Services ou institutions	Nom et Prénoms
Abidjan	AFJCI	Madame SIMONE ASSA AKO et Blanc Agathe
	UNFPA	Madame Abiba OUATTARA
	DGPN	Capitaine KPIDI HORTENCE
	DACP	M DANIOGO Klofanhan N'golo
	Ecole de magistrature	Madame CISSE Makouéni Delphine
	DLD	Monsieur TEBABI Hugues Anicet
	Parquet Général cour d'Appel d'Abidjan	Monsieur DJEVIE AKA BRUNO
	Commandement Supérieur de la Gendarmerie	Monsieur KARABOUE Aboubakar
	Laboratoire de la Police Scientifique	Monsieur AKABROU IBRAHIMA N.

## V-2) Objectifs de l'évaluation

En collaboration avec la coordination du projet, les partenaires opérationnels et les bénéficiaires, le Consultant-Evaluateur a mené une évaluation finale du Projet d'Appui au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux VSBG en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG). Cet exercice a permis de collecter les données quantitatives et qualitatives en lien avec les résultats escomptés ou non afin d'apprécier la pertinence, la



cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité du projet ainsi que la prise en compte des Droits Humains et l'égalité des sexes.

Les objectifs de cette évaluation sont de :

- Faire le bilan de la mise en œuvre du projet, et des résultats atteints à la fin du projet par rapport à ceux fixés ;
- Analyser les changements obtenus sur les bénéficiaires à l'issue des assistances fournies ;
- Procéder à une revue documentaire et à des entretiens institutionnels et de terrains des acquis du Projet en lien avec le cadre de résultat prévisionnel ;
- Evaluer le cadre partenarial/ le niveau d'implication et de participation des partenaires étatiques (Services techniques, Direction, ministères, etc.) ;
- Apprécier la théorie de changement du projet ;
- Apprécier la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet et les résultats atteints ;
- Evaluer les forces, les faiblesses et les contraintes liés à la mise en œuvre du Projet ;
- Analyser les facteurs qui ont affecté de façon positive ou négative l'atteinte des résultats ;
- Evaluer l'intérêt des bénéficiaires ;
- Documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées dans la mise en œuvre du Projet ;

Sur la base des points ci-haut, formuler des recommandations appropriées et les conditions de reproductibilité du projet.

## **VI- L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉVALUATION**

En référence aux termes de référence, la mission pour laquelle notre équipe a été sollicitée, a adopté une démarche cohérente et participative, tant qualitative que quantitative qui a impliqué toutes les parties prenantes (citées dans le tableau n°2 et l'équipe de coordination PARR VSBG). Cette démarche s'est inscrite dans une dynamique d'atteinte des résultats selon les critères d'évaluation définis.

Comme le suggèrent les termes de référence, l'approche méthodologique de l'évaluation finale est essentiellement basée sur la revue et l'analyse documentaire, la collecte des données à travers des entretiens (individuels et/ou des focus groups), et l'observation directe notamment les visites de terrain dans quelques localités de mise en œuvre du projet. Il convient de signaler



que la collecte des données et les entretiens semi structurés avec les principales parties prenantes se sont réalisées à travers un guide d’entretien formulé à partir des critères d’évaluation.

Les étapes, les activités, les approches méthodologiques et les acteurs visés constituent l’objet du tableau ci-dessous :

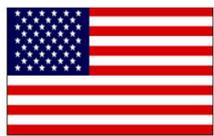
**Tableau n°3 : Plan de travail**

Etapes	Activités	Approche méthodologique	Acteurs impliqués
<b>Phase de démarrage de la mission</b>	Prise de contact et cadrage méthodologique de la mission  Revue documentaire  Rédaction et validation du plan de travail	Echanges interactifs  Recherche et exploitation des documents  Echanges interactifs	consultant Equipe PNUD chargée de la gestion de la mission consultant Equipe PNUD chargée de la mise en œuvre du projet consultant Equipe chargée de la gestion de
<b>Conduite des opérations sur le terrain</b>	-Finalisation des guides de collecte des données et constitution de l'échantillon d'enquête -Visites de terrain -Rédaction de l'aide-mémoire - Débriefing sur la collecte de données	Production des documents -Enrichissement et finalisation avec l'appui du commanditaire  -Rencontres individuelles Réalisation des discussions de groupe Réunions de travail  -Echanges interactifs -Focus groups -Dépouillement des guides d'entretien -Consolidation des résultats préliminaires	Président des documents consultant et finalisation l'Equipe du commanditaire -Consultant -Equipe chargée de la gestion de l'évaluation
<b>Production, restitution et validation des rapports</b>	Elaboration du rapport provisoire d'évaluation Atelier de restitution/validation du Rapport provisoire d'évaluation  Finalisation du Rapport final	Traitement des données collectées -Formulation des résultats clés, conclusions et recommandations -Production du rapport final provisoire Présentation PowerPoint Echanges interactifs Enrichissement et finalisation du rapport final provisoire	-Consultant   -Consultant -Equipe de gestion -Consultant -Equipe de gestion

### VI-1) La revue de documents pertinents

La revue documentaire a permis d’analyser :

- Le document de projet (accord de contribution) ;
- Les plans de travail annuels ;



- La théorie du changement et le cadre de résultats.
- La stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- Les procédures opérationnelles standards pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre en Côte d'Ivoire ;
- Les documents et rapports de référence spécifiques du projet PAAR/VSBG ;
- Les rapports trimestriels et annuels consolidés ;
- Les comptes rendus des réunions des comités techniques et de pilotage du projet ;
- Les rapports de suivi technique/financier ;

Ces documents offrent une vue d'ensemble du contexte et de la trame d'exécution du projet.

### **VI-2) Les entretiens semi-structurés**

Elles ont constitué la seconde étape après la revue documentaire et ont été marquées par des entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes notamment des agents du PNUD, des Ministères de la Défense, de la Sécurité et de la Protection civile, de la Justice et des Droits de l'Homme, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et de celui de la Santé et de l'Hygiène Publique à travers leurs directions générales ou techniques telles que la Direction générale de la Police, le Commandement Supérieur de la Gendarmerie, la Direction des Affaires Civiles et Pénales (DACP) du Ministère de la Justice etc et de quelques services relevant desdits Ministères (centres sociaux) et ceux de la société civile.

En outre, ces visites se sont étendues à certains acteurs intervenant directement ou indirectement dans la mise en œuvre effective du projet PAAR/VSBG.

### **VI-3) L'enquête de terrain / visites**

#### **VI-3-a) L'échantillonnage**

L'équipe de consultance s'est employée à constituer un échantillon représentatif des groupes cibles. Les critères de choix des sites prioritaires sont essentiellement relatifs aux critères :

- **De la zone de mise en œuvre du projet PAAR/VSBG.**

Au regard de ce qui précède, le consultant a retenu le ressort territorial des juridictions de Guiglo, Man et Danané. De ces juridictions, dépendent les services de sécurité qui abritent les bureaux d'accueil genre mis en place. Ces juridictions sont aussi couvertes par les cliniques juridiques qui ont bénéficié d'un appui du projet.

- Des bureaux d'accueil genre fonctionnel et du taux de recrudescence des cas de violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) traités dans cette zone en vue de tirer le maximum d'informations des zones jugées les plus impactées ;



Lors de cette visite sur le terrain, le consultant a souhaité avoir des données chiffrées de cas de VSBG reçus et traités sur la durée d'exécution du projet à savoir 2018 à 2020. Les infractions de violences sexuelles étant qualifiées crimes, l'ouverture d'information dans les cabinets d'instruction (cabinets majeurs ou mineurs) est obligatoire.

S'agissant des juridictions, c'est finalement la Direction des Affaires Civiles et Pénales par le canal de son point focal VBG qui en la matière collecte les données VBG. Ainsi, l'équipe de mission s'est donc adressée à lui et a obtenu les données suivantes :

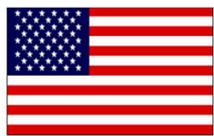
**Tableau 4 : Données statistiques de VSBG de la DACP des mois d'Octobre, Novembre et Décembre 2019**

Types d'infractions	Nbre d'affaires traitées par le Parquet	Nbre de PV réglés en CSS	Nbre de décisions de condamnation ferme	Nbre de décisions de condamnation avec sursis	Nbre de décisions de de relaxe	Nbre de décisions non-lieu	Nbre d'affaire non encore jugée	Victimes de moins de 18 ans	Victimes de plus de 18 ans
Viol	516	07	07	00	00	24	478	217	299
Autres agressions sexuelles	190	06	103	07	24	04	46	118	72
Total	706	13	120	07	24	28	524	335	371

**Tableau 5 : Données statistiques nationales de VSBG de la DACP des mois de Mai, Juin et Juillet 2020**

Types d'infractions	Nbre d'affaires traitées par le Parquet	Nbre de PV réglés en CSS	Nbre de décisions de condamnation ferme	Nbre de décisions de condamnation avec sursis	Nbre de décisions de de relaxe	Nbre de décisions	Nbre d'affaires non encore jugées
Viol	580	00	97	00	00	19	464
Autres agressions sexuelles	178	04	121	05	21	05	22
Total	758	04	218	05	21	24	486

Pour ce qui concerne les données des BAG dans les commissariats, la cellule genre de la police qui coordonne les données a transmis les données suivantes :

**Tableau 6 : Données statistiques nationales de VSBG de la Police Nationale de l'année 2018**

Infractions	Total infractions par années	Nombre de victimes femmes		Nombre de victimes hommes		Total Déféré(e)s	Total Renseignement judiciaires	Total référés
		Mineures	Adultes	Mineurs	Adultes			
Viol	125	85	35	5	0	59	5	0
Agressions sexuelles	115	78	34	1	2	30	21	0

**Tableau 7 : Données statistiques nationales de VSBG de la Police Nationale de l'année 2019**

Infractions	Total infractions par années	Nombre de victimes femmes		Nombre de victimes hommes		Total Déféré(e)s	Total Renseignement judiciaires	Total référés	Total élucidés
		Mineures	Adultes	Mineurs	Adultes				
Viol	154	122	31	1	0	60	36	25	121
Agressions sexuelles	107	81	23	2	1	26	15	8	49

**Tableau 8 : Données statistiques nationales de VSBG de la Police Nationale de l'année 2020**

INFRACTION	Total infractions reçues
Viol	136
Agressions sexuelles	39

**Tableau 9 : Données statistiques de VSBG traitées par les juridictions de l'Ouest et Sud-Ouest**

Juridictions	2018	2019	2020	TOTAL
Guiglo	31	29	40	100
Man	ND	ND	ND	103
Danané	27	18	23	68
San-Pédro	ND	ND	ND	ND

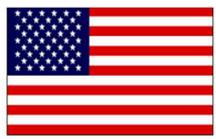
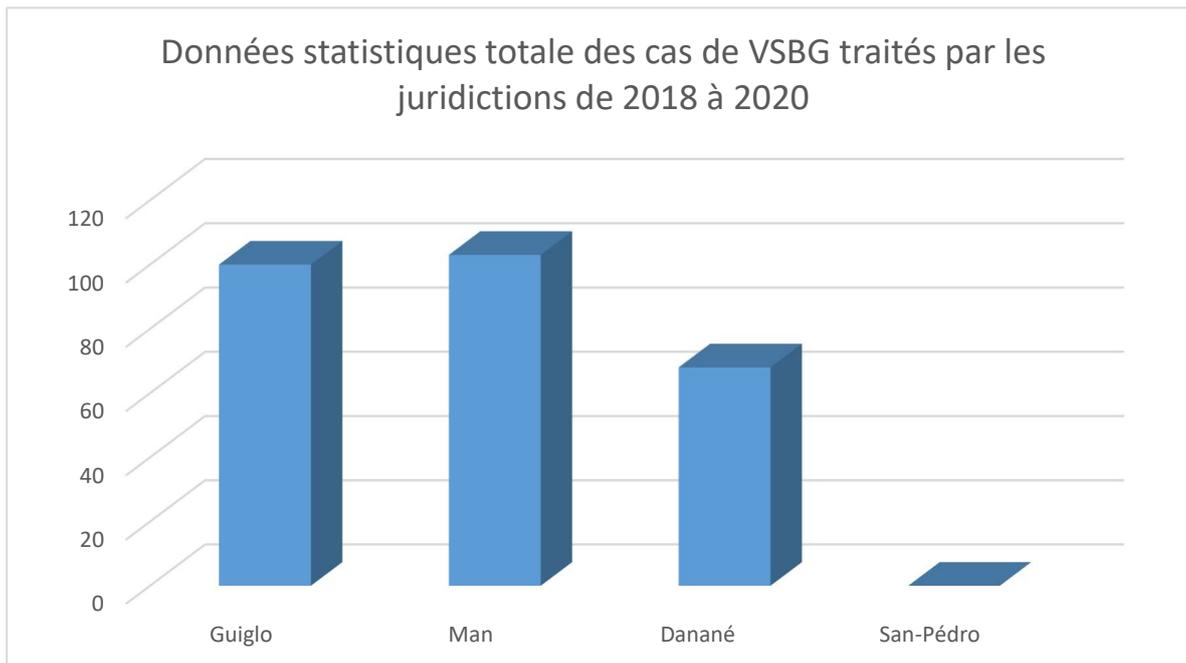


Tableau 10 : Courbes graphiques de VSBG des juridictions de l'Ouest et Sud-Ouest



Si nous pouvons saluer ces efforts consentis par ces structures sous tutelles ministérielles de la justice et de la sécurité intérieure, pour le recueil de ces données statistiques depuis la mise en œuvre de ce projet, il importe de relever quelques observations.

Tout d'abord, nous pouvons noter eu égard aux statistiques recueillies la non-conformité dans les données. Ce qui semble faire croire que les VSBG sont traitées et interprétées différemment par chacune de ses structures.

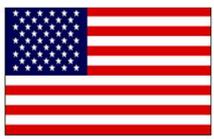
En outre, les mentions ou items à renseigner ne sont pas les mêmes et varient d'une structure à une autre.

Ce constat fait sur le terrain appelle donc à une réflexion profonde sur la gestion des données statistiques qui pourraient nous amener à une étude plus objective et quantifiable.

Car, il nous a été donné de constater que dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie des zones cibles visitées, aucune unité de poursuite et d'enquête n'a été capable de fournir de données exactes sur la période concernée en dehors de quelques-unes d'entre elles. Les responsables de service se défendaient en invoquant la question récurrente des mutations des agents qui interviennent le plus souvent en pleine année et aussi l'épineuse question de défaut d'équipement en outils informatiques. Chaque agent ou enquêteur policier ou gendarme devant travailler à l'aide de sa propre machine et lorsqu'intervient sa mutation, il part avec ses données. Mais fort heureusement la création des BAG dans ces différentes unités d'enquête viendra combler à coup sûr ces insuffisances.

### VI-3-b) Techniques de collectes de données

Les données sur le terrain sont collectées selon deux procédés.



- **Entrevues individuelles** : Des entrevues ont été réalisées avec les acteurs clés (magistrats, officiers de police judiciaire, médecins, travailleurs sociaux, et partenaires de prise en charge des VSBG, des communautés concernées ainsi que des survivantes).
- **Focus groups** : L'organisation de groupes de discussion a été particulièrement utile pour les rencontres avec les partenaires de prise en charge des VSBG et communautés pour valider ou confronter certaines perceptions et jugements.

### VI-3-c) Outils de collecte

Des guides d'entretien ont été élaborés pour orienter les échanges. Ils ont servi de support à des entretiens individuels approfondis et aux focus groups.

Le consultant a produit un compte rendu spécifique pour chacune des rencontres effectuées, soumis aux personnes interviewées pour validation.

### VI-3-d) Principes d'éthique-confidentialité et anonymat

Le consultant a mis un accent particulier sur les trois (03) principes de la bioéthique et sur d'autres dimensions de l'éthique en matière de recherche sur des personnes sans omettre les principes directeurs de la prise en charge des VBG.

Pour protéger les différents acteurs qui ont pris part aux séances de consultation et d'entretien, le consultant s'est engagé à respecter la confidentialité due aux personnes qui donnent des informations. Il a veillé au respect des droits des participants quant à leur filiation et leur opinion. Pour ce faire, aucune information individuelle sur l'identité des participants ne sera communiquée tout le long du processus.

### VI-4) Chronogramme de la mission

Activités	Nombre de jours estimés	Responsable
<b>Étape 1 : Examen documentaire et rapport de démarrage</b>		
Examen documentaire, conception de l'évaluation, définition de la méthodologie et actualisation du plan de travail, y compris la liste des parties prenantes à consulter	<b>02 jours</b>	<i>Consultant évaluateur</i>
Soumission du rapport de démarrage		
<b>Étape 2 : Mission de collecte des données</b>		



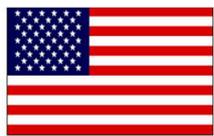
Réunions de consultation et visites sur le terrain, entretiens approfondis et groupes de discussion	<b>16 jours</b>	<b>Consultant évaluateur</b>
Réunion d'information avec le PNUD et les principales parties prenantes		
<b>Étape 3 : Rédaction du rapport d'évaluation</b>		
Préparation de la version préliminaire du rapport d'évaluation et du résumé analytique	<b>03 jours</b>	<b>Consultant évaluateur</b>
Soumission du rapport provisoire de l'évaluation		
Réunion d'information avec le PNUD	<b>01 jour</b>	<b>Consultant évaluateur</b>
Finalisation du rapport d'évaluation en intégrant les ajouts et commentaires transmis par le personnel du projet et le bureau pays du PNUD	<b>02 jours</b>	<b>Consultant évaluateur et PNUD</b>
Soumission du rapport final d'évaluation au bureau pays du PNUD.	<b>01 jour</b>	<b>Consultant évaluateur</b>

38

## VI-5) Matrice de collecte des informations

Tableau 11 : Matrice de collecte des informations

Thèmes	Indicateurs	Acteurs ou bénéficiaires	Questionnaires semi-structurés
CADRE NORMATIF	Connaissance des normes	DACP PG Magistrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participation à une formation sur les instruments de protection des violences sexuelles</li> <li>✓ Connaissance de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre</li> <li>✓ Connaissance de la procédure opérationnelle standard de lute</li> <li>✓ Utilisation des normes internationales</li> </ul>



		OPJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Participation à une formation sur les instruments internationaux sur les violences sexuelles</li> <li>✓ Connaissance de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre</li> <li>✓ Connaissance de la procédure opérationnelle standard de lutte</li> <li>✓ Utilisation des normes internationales</li> </ul>
		Personnel de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Secret professionnel et obligation de dénonciation ;</li> <li>✓ Disposition sur les réquisitions des autorités judiciaires</li> </ul>
	Connaissance des organes de prise en charge des VSBG	DACP, PG, magistrats et OPJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur l'existence des organes de la stratégie nationale de lutte contre les VBG;</li> </ul>
Cadre structurel			
L'enquête			

## VI-6) Difficultés et mesures de mitigation

La durée d'exécution de la consultance a constitué le défi majeur de l'évaluation. La crise sanitaire mondiale liée à la maladie à coronavirus ou COVID 19 et les crises pré et postélectorales d'octobre 2020 dans le pays ont négativement impacté le démarrage de cette étude évaluative en limitant le temps de réalisation de la mission. Il était quasiment impossible pour le consultant de se rendre à l'intérieur du pays et surtout dans les régions cibles dans le cadre d'une visite sur le terrain et la collecte de données. Ainsi, conclu pour se tenir dans le mois d'octobre, c'est finalement dans le mois de décembre 2020 que la mission a pu se tenir.

Cependant, la disponibilité et l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes au projet ont permis de juguler l'obstacle lié au temps. Aussi, grâce aux diligences du coordonnateur du projet PAAR/VSBG et son équipe, elles ont répondu promptement aux sollicitations de rendez-vous ainsi qu'aux entretiens téléphoniques.

## VII- ANALYSE ET CONSTATATIONS

Les outils d'enquêtes et d'entretien pour cette évaluation ont été conçus et articulés autour des questions d'évaluation.



Au terme de la mission de recueil de données, les informations ont été regroupées en fonction de leur source et de la thématique. Ainsi, les informations ont été classées, quelle que soit la région, selon qu'elles provenaient des BAG des commissariats de police ou des brigades de gendarmerie, des tribunaux, des cliniques juridiques, des plateformes VBG, des experts, des médecins, l'AFJCI, UNFPA, etc.

Il a été procédé à un recoupement des informations recueillies à travers les documents du projet et les données recueillies sur le terrain. L'objectif était de confronter les résultats présentés par l'équipe de mise en œuvre à leur impact tels que vécus par les parties prenantes et les bénéficiaires finaux.

La difficulté d'obtenir certaines informations des partenaires de mis en œuvre était susceptible de limiter quelque peu le regard sur tous les aspects du projet. Les données qualitatives recueillies ont néanmoins comblé cette difficulté.

De l'analyse des données qualitatives et quantitatives exposées plus haut, il ressort les constatations ci-dessous, articulées autour des principaux critères d'évaluation :

#### VII-1) Critère de Pertinence

<b>Questions</b>
Q1 : Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans les priorités nationales en matière de développement, les produits et effets du programme de pays, le Plan stratégique du PNUD et les ODD ?
Q2 : Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à la théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme de pays ?
Q3 : Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
Q4 : Dans quelle mesure les besoins des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ?
Q5 : Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et aux approches fondées sur les droits fondamentaux ?
Q6 : Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles dans le pays ?



➤ **Constat 1 :**

Les quatre (04) principales déclinaisons du PARR/VSBG s'inscrivent dans le cadre de l'axe 1 du Plan National de Développement (PND 2016-2020) relatif à la « qualité des institutions et de la bonne gouvernance », notamment en son effet N° 1 CPU qui vise la mise en œuvre par les institutions étatiques et non étatiques de politiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités ; et le Produit 1.4 CPD libellé comme suit : les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont une confiance accrue dans les services de sécurité au niveau communautaire. Aussi, les parties interrogées ont-elles reconnu que

Les objectifs et priorités de la prise en charge juridique et judiciaire des VBG dans le cadre de ce projet s'accordent parfaitement avec les besoins des bénéficiaires. En effet, toutes les parties prenantes ainsi que les acteurs cibles ou bénéficiaires rencontrés au cours de cette consultation ont salué à cent pour cent (100 %) l'utilité du projet PAAR/VSBG qui selon eux, collait aisément aux 06 axes que comporte la stratégie nationale de lutte contre les VBG (SNLVBG) mais surtout aux besoins dans le domaine de la prise en charge juridique et judiciaire des VBG.

Ainsi, le « Projet d'Appui Au Renforcement de la justice et des services de sécurité intérieure dans la Réponse aux Violences Sexuelles Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire (PARR/VSBG) » financé par l'Ambassade des Etats Unis en Côte d'Ivoire et mis en œuvre par le PNUD est à travers ses 04 axes principaux, une réponse pertinente à un besoin national exprimé depuis toujours par les acteurs de la lutte contre les violences basées sur le genre en général et les violences sexuelles basées sur le genre en particulier : celui d'une prise en charge judiciaire de qualité des personnes survivantes de VBG par les acteurs judiciaires, notamment par les Magistrats et la police judiciaire.

Ce besoin a maintes fois été exprimé par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ministère leader sur la thématique, mais également par les acteurs de la société civile membres des plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG. En effet, le projet PARR/VSBG vient combler le déficit de la mise en œuvre de l'axe 2 de la SNLVBG relatif à la Justice et lutte contre l'impunité. Le but étant d'améliorer l'accès des victimes à la justice et la réponse des acteurs judiciaires face aux violences sexuelles.

Cette pertinence est d'autant plus vraie que ledit projet a permis d'obtenir des résultats satisfaisants et fort appréciables dans son ensemble en dépit de quelques faiblesses observées. En effet, et même s'il n'est pas à l'origine de cette réforme, tous les acteurs



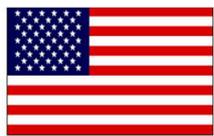
interrogés ont soutenu à l'unanimité ou presque le PAAR/VSBG a fortement contribué aux nouvelles réformes pénales introduites dans le CPP de 2018 et le CP de 2019.

Longtemps demeuré flou sans qu'une définition claire ne soit donnée, le viol a connu une définition comme le prévoit l'article 403 du CP. Aussi, a-t-il beaucoup et fortement contribué au renforcement de la collaboration entre les différents acteurs du système judiciaire qui par le passé n'était pas visible. Ce projet a ainsi renforcé les capacités de compétences des OPJ de police, de gendarmerie et même des magistrats dans leur approche initiale de la problématique résultant des violences sexuelles, mais surtout de la pratique pour le traitement des procédures.

Outre sa conformité avec les ODD 3, 5, et 16, le PARR/VSBG est une concrétisation de trois (03) des six (06) solutions distinctes des priorités du plan stratégique 2018-2021 du PNUD : la « Gouvernance pour des sociétés en paix, justes et inclusives » ; la « Prévention des crises et renforcement de la Résilience » ; et « l'Autonomisation des femmes et égalité des genres ».

- **Constat 2 : Rendre le système judiciaire plus efficace dans la prise en charge judiciaire des victimes de VSBG est une mise en pratique des priorités du programme pays du PNUD que sont la "Gouvernance démocratique" et la "lutte contre la pauvreté".**

Le PARR/VSBG a assuré à la problématique des VSBG une gestion inclusive et participative. Et ce, grâce à la multiplicité des parties prenantes. Le projet a également touché à la lutte contre la pauvreté en réunissant les conditions pour garantir un accès effectif des victimes à la justice. Cette garantie a consisté au renforcement des capacités des différents acteurs, à la création de cellules de suivi des procédures VBG, à la désignation des points focaux, et à l'équipement de 30 Bureaux locaux d'assistance judiciaire (BLAJ) pour une assistance effective des victimes. Désormais, la victime d'une VSBG qui se présente à un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour dénoncer à l'OPJ en présence un fait criminel tel que le viol, n'a plus à être soumise au dépôt préalable d'un certificat médical comme par le passé. Aussi, cette attitude déplorable de certains OPJ a beaucoup constitué un frein dans la répression des auteurs de viol et a permis à ces individus indécents d'échapper aux sanctions pénales.



Ainsi, le projet PAAR/VSBG dans sa mise en œuvre marquée par des renforcements de capacités de ces acteurs a aidé à une véritable prise de conscience de l'importance de leur rôle dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG ;

➤ **Constat 3 : La conception du PARR/VSBG s'est appuyée sur les leçons tirées de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG**

Le PNUD définit notamment sa stratégie d'installation et d'équipement des BAG ainsi que la formation des animateurs relais en prenant en compte les défis liés au fonctionnement et à l'implantation de ces bureaux d'accueil genre ou gender desks depuis leur instauration en Côte d'Ivoire.

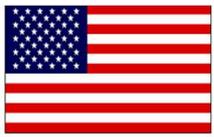
Le fonctionnement des différents mécanismes nationaux mis en place a révélé un engagement limité de l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge médicale et judiciaire des VBG. Afin d'adresser ce défi, le PNUD et ses partenaires ont initié des actions à l'endroit de ces acteurs pour une gestion à la fois holistique, efficace et efficiente des VBG.

De même, des approches ont été définies pour pallier les difficultés liées à la récolte systématique des données statistiques sur les VBG, en renforçant les capacités des personnes déléguées à la gestion du GVBIMS.

Au-delà, le PNUD apporte une réponse innovante à la problématique de la cohésion sociale, persistante en dépit des interventions depuis ces trois (03) dernières décennies (1990-2020). Cette réponse comporte à la fois un caractère inclusif et s'inscrit dans la gestion au quotidien de la problématique des VBG.

➤ **Constat 4 : Le PNUD n'a pas associé à la conception et la mise en œuvre du projet des acteurs susceptibles d'influencer les résultats ainsi que les personnes à même d'apporter des informations et ressources pour la réalisation desdits résultats. En effet, au lieu de conclure la convention avec les Ministères de la Justice, de la défense et de la sécurité, le PNUD a conclu avec le Ministère du Plan et du développement :**

Le PARR/VSBG, comme souligné plus haut, s'inscrit au chapitre des priorités de développement de la Côte d'Ivoire certes, mais il s'inscrit plus spécifiquement dans la feuille de route du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme dont les prérogatives portent essentiellement sur les questions d'accès à la justice. C'est donc à ce Ministère qu'il revenait de signer le document projet en tant que partie responsable de la mise en œuvre du projet. La



maîtrise d'ouvrage générale du Projet a été assurée par ledit ministère notamment par la direction des affaires civiles et pénales.

Les Ministère d'Etat, Ministère de la Défense (Le Commandement Supérieur de la Gendarmerie), Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (La Direction Générale de la Police Nationale), Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant et de la Solidarité (Le Comité National de Lutte contre les Violences basées sur le genre), à travers leurs directions ou leurs organes sous tutelle ont constitué les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires du projet : les fonctionnaires desdits ministères ont été les bénéficiaires finaux du PARR/VSBG en raison de leur rôle dans le traitement judiciaire, social et psychologique des VBG, en tant que maillons essentiels. La prise en compte de leur besoin en termes de disponibilité et d'engagement commandait une implication de leurs Ministères de tutelle. L'objectif était de favoriser l'appropriation par lesdits ministères des réformes issues de la mise en œuvre du projet.

La société civile, à travers l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) et ses cliniques juridiques a été privilégiée pour son expertise et sa connaissance du terrain en ce qui concerne la vulgarisation des textes de loi et sa proximité avec les communautés locales.

- **Constat 5 : Les finalités du PARR/VSBG sont l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et par-dessus tout la promotion de leurs droits fondamentaux. Toutefois dans sa présentation, le projet n'a pas explicitement prévu une stratégie visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.**

De façon concrète, la mise en œuvre des activités n'a pas prévu et assuré une représentation effective et significative des femmes. Pour preuve, 15 femmes étaient présentes à la formation sur les VBG à l'endroit de 73 Magistrats (soit 20% de femmes contre 80% d'hommes). Sur 22 prestataires de santé formés sur la prise en charge clinique du viol pour offrir une meilleure prise en charge médicale aux personnes survivantes et contribuer efficacement à la production de preuves médico-légales de qualité (Médecins, sages-femmes, infirmier), seulement quatre (04) étaient des femmes, soit 18% de femmes contre 82% d'hommes.

La tendance a été quelque peu améliorée grâce aux activités de sensibilisation de masse entreprises par les cliniques juridiques de l'AFJCI. Sur 4785 personnes touchées directement à travers 27 séances de sensibilisation, 2239 femmes et filles (46,79%) ont répondu présentes contre 2546 hommes et garçons (53,21%).



Le projet PARR/VSBG assure à travers ses différentes composantes la promotion et l'exercice des droits à l'intégrité physique, à la santé, et favorise l'accès à la justice aux victimes de VSBG.

➤ **Constat 6 : Le projet s'est adapté aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles en Côte d'Ivoire.**

Le risque de tensions sociales en rapport avec le contexte électoral ainsi que l'approche pour sa mitigation ont été pris en compte au cours de la conception du projet. Par exemple, l'évaluation finale était prévue se tenir à une période qui finalement a été émaillée par des tensions socio-politiques. La stratégie a consisté de ce fait à reporter ladite évaluation à une période où la circulation était plus aisée et où les bénéficiaires du projet étaient plus disponibles pour recevoir le consultant évaluateur.

Les thématiques abordées au cours des formations et séances de sensibilisation ont pris en compte les réformes intervenues dans le Code de procédure pénale et le Code pénal. Les innovations contenues dans ces codes usuels ont fait l'objet de formation à l'intention des bénéficiaires du projet. Elles ont en outre été vulgarisées au cours des séances de sensibilisation. Ce fut également le cas de la dépêche n°009/MJDH/DACP du 08 janvier 2019 relatif à la création au sein de chaque Cour d'Appel d'une Cellule de suivi des procédures de VBG et la désignation d'un point focal chargé de la coordination de toutes les Cellules du ressort de la Cour.

### VII-2) Critère d'Efficacité

Questions
Q1) Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales ?
Q2) Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ? – Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du programme de pays ?
Q3) La stratégie de partenariat du PNUD a-t-elle été adaptée et efficace ? – Quels sont les facteurs qui ont contribué à l'efficacité ou à l'inefficacité ?
Q4) Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?



Q5) Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitant et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?

Q6) Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?

Q7) Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ?  
– Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?

- Dans quelle mesure la gestion et la mise en œuvre du projet se font-elles de manière participative, et cette participation contribue-t-elle à la réalisation des objectifs du projet ?

- Dans quelle mesure le projet a-t-il bien tenu compte des besoins des groupes nationaux et des évolutions des priorités des partenaires ?

- **Constat 1 : Le PARR/VSBG a contribué aux produits et effets du programme de pays, aux ODD, au Plan stratégique du PNUD et aux priorités de développement nationales.**

Le PARR/VSBG contribue en effet à renforcer la gouvernance démocratique dans la mesure où il renforce l'efficacité des services de justice. Il joue aussi un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté en renforçant la résilience des victimes de VBG grâce au bénéfice de l'assistance judiciaire.

L'accompagnement médical, dans la mise en œuvre des activités du projet, a contribué à favoriser l'accès des victimes à des soins appropriés, à travers notamment le paiement de leurs ordonnances. Le projet a ainsi aidé à minimiser ou à réduire les conséquences physiques des VBG sur les victimes.

Le projet a également contribué à rendre efficace les institutions nationales de justice à travers la création de cellules de suivi des procédures de VBG, la désignation des points focaux dans les juridictions de la zone d'exécution du projet, l'introduction d'un module VBG dans les curricula de formation des magistrats et un renforcement des capacités de ces derniers sur la question. La mise en place de mécanismes pour favoriser l'accès des victimes à la justice a limité les situations de gestion à l'amiable des cas de VBG. De la sorte, le projet a lutté contre le sentiment d'impunité que de tels règlements installaient chez les victimes, et favorisé ainsi un environnement sûr pour celles-ci et un climat de paix durable pour toute la communauté.



L'intervention évaluée s'inscrit par ailleurs au rang des soutiens du PNUD aux efforts du gouvernement dans la prise en compte de la question du Genre au niveau de la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS), notamment avec la mise en place de BAG au sein des commissariats et gendarmeries de Côte d'Ivoire.

➤ **Constat 2 : Dans quelle mesure les produits du projet ont-ils été réalisés ? – Quels facteurs ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation des produits et effets attendus du programme de pays ?**

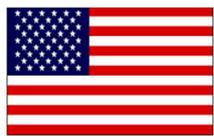
Afin d'amener les services de sécurité intérieure à assurer effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VSBG, le PAAR/VSBG a organisé :

Une mission locale d'analyse situationnelle dans les régions cibles en février 2018 (23 services de sécurité intérieure ont été visités dont 10 commissariats de police et 13 brigades de gendarmerie). Cette mission a permis de faire un état des lieux de la présence de BAG dans les commissariats et gendarmeries visités, le fonctionnement des plateformes VBG et du GBVIMS ainsi que les besoins en formation. Quatre (04) services dont deux (02) commissariats (Man et Duekoué) et deux (02) brigades (Guiglo et Bangolo) avaient déjà des BAG ou gender desk en leur sein.

Une mission internationale d'échange d'expérience et de renforcement de capacités sur les VSBG à l'intention de cinq (05) hauts fonctionnaires formateurs au Rwanda et en RDC, du 13 au 24 novembre 2018. Les recommandations issues de cette mission ont été prises en compte et sont à l'origine de la pérennisation et du renforcement des bureaux d'accueil genre. Elles ont favorisé la création de cellule de lutte contre les VBG au sein des juridictions ivoiriennes au travers d'une dépêche de Monsieur le Directeur des Affaires Civiles et Pénales (DACP) en date du 08 janvier 2019.

Ces recommandations ont également incité à l'insertion d'un module de formation sur la prévention et la répression des VBG dans les curricula de formation initiale des auditeurs de justice et de formation continue des magistrats professionnels, intitulé "traitement judiciaire des VSBG". Il en est de même pour les élèves policiers et élèves gendarmes. Dans cette même dynamique, trois (03) sessions de formation continue supplémentaires sous forme de séminaire ont été organisées à l'endroit de 73 magistrats et greffiers dont 15 femmes en fonction.

Une formation à l'endroit de 146 policiers dont huit (08) femmes et 168 gendarmes y compris des gestionnaires de BAG aux VSBG. Ces forces de sécurité contribuent désormais de



façon significative et qualitative à la prise en charge des personnes survivantes et à la collecte des données VBG en Côte d'Ivoire grâce à la validation des outils du GBVIMS qui leur sont destinés. Des défis subsistent néanmoins quant à la disponibilité de certains points focaux. Ils ne sont pas destinés au traitement exclusif des cas de VBG. Des agents de police ou gendarmes non outillés sur la question sont souvent commis à cette tâche.

La mobilité des points focaux est également une préoccupation. Ils sont tous des fonctionnaires et a priori visés par des affectations potentielles. Ces affectations ne prennent pas toujours en compte la nécessité de remplacer un point focal affecté par un autre qui fut point focal dans son commissariat ou sa brigade d'origine. Ce risque avait été prévu par le PNUD. L'agence avait toutefois espéré la prise en compte de la question par les autorités.

L'ensemble des acteurs formés sont désormais plus sensibles à la question des VBG, et mesurent la nécessité et l'importance de traiter les cas de VBG de façon spécifique et avec diligence et d'améliorer la collecte des preuves.

L'implantation et l'équipement de 12 BAG, sur la base des observations et des recommandations de la mission locale d'analyse situationnelle, ont été installés dans les Brigades de gendarmerie de Man, Sangouiné, Zouhan-Hounien, Blolequin, Taï, Kouibly, Sipilou et Tabou et les commissariats de police de Danané, Toulepleu, Biankouma et le 2ème arrondissement de San-Pedro. Si leurs bâtisses sont déjà visibles et leurs équipements offerts, force est de constater que sur l'ensemble de ces bureaux, les travaux de deux (02) de ceux-ci sont en cours de réalisation et pour cause, le non-respect du délai imparti à l'entrepreneur pour livrer les bâtiments. Aussi, l'emplacement du BAG du commissariat de Danané ne respectant pas les principes directeurs des VBG.

➤ **Constat 3 : Le système judiciaire a été rendu plus efficace dans la prise en charge judiciaire des victimes de VSBG, à travers notamment :**

Le renforcement de la coopération et la coordination entre police et justice dans le traitement des VSBG. Le cadre légal de répression des VBG a connu une évolution avec des innovations dans le Code de procédure pénale et à titre d'illustration, une définition plus explicite du viol dans le Code pénal environ six (06) mois après la publication du rapport de l'expert national recruté à l'effet d'identifier les domaines à améliorer.

De même, les animateurs du système judiciaire et la police affirment que la parfaite collaboration vécue en bonne intelligence entre eux est source de célérité dans les procédures traitant de VSBG.



Cette parfaite collaboration entre les OPJ et les magistrats s'est même ressentie lors de réunions thématiques de tous les acteurs des juridictions de Man, Guiglo et Danané, tenue à Yamoussoukro du 17 au 20 décembre 2020. Il faut relever que le projet avait prévu trente-cinq (35) rencontres réunions thématiques sur un jour chacune, mais au final, trois réunions thématiques sur trois jours par juridiction ont été réalisées.

Toutefois, cette bonne collaboration tant souhaitée entre ces collaborateurs peine à se renforcer entre les magistrats et certains OPJ en raison de l'éloignement des zones d'intervention de ceux-ci du siège de la juridiction.

- **Constat 4 : Le PARR/VSBG a permis aux populations de s'imprégner de la législation en matière de VSBG, elles recourent désormais aux mécanismes légaux en place pour leur protection :**

La mise en œuvre des activités par l'AFJCI en 2018 a permis d'enregistrer 131 victimes de violences sexuelles bénéficiant de l'assistance juridique des cliniques juridiques dont 55 présumés auteurs arrêtés et mis en détention préventive.

- **Constat 5 : Les autorités nationales assurent, grâce à l'appui du projet, la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VSBG y compris la collecte de données et le partage d'information.**

Cette aide a pris la forme d'un appui à la collecte de données par :

L'organisation d'un atelier sur la standardisation et l'harmonisation des outils de collecte et des services de sécurité interne sur le GBVIMS. Les participants, au nombre de 24 dont 12 femmes, ont élaboré un outil de collecte de données VBG à l'attention des OPJ et validé un circuit de partage de l'information des gender desks vers la Direction des Statistiques du ministère en charge de la famille.

L'acquisition et la réception par le PNUD de matériels informatiques pour des plateformes VBG et des outils de collecte de données pour les postes de police et les brigades de gendarmerie.

**Tableau 12 : Liste des équipements offerts par le PNUD aux BAG**

Bureaux d'Accueil Genre	Equipements
Commissariats de police de Bloléquin	Chaises visiteurs ;
Commissariats de police du 2 <sup>ème</sup> arrondissement de San-Pédro	Chaise bureau de direction ; Bancs d'accueil ;
Commissariats de police de Danané	Tables ;



Commissariats de police de Biankouma	Meubles de rangement ; Imprimantes ; Ordinateurs (écran, unité centrale, souris et clavier) ; Table à prélèvement d'empreinte ; Torche ;
Brigade de gendarmerie de Man	
Brigade de gendarmerie de Guiglo	
Brigade de gendarmerie de Taï	
Brigade de gendarmerie de Sipilou	
Brigade de gendarmerie de Kouibly	
Brigade de gendarmerie de Zouhan-Hounien	
Brigade de gendarmerie de Tabou	

La formation sur le GBVIMS de 20 points focaux VBG (dont 04 femmes) des plateformes de lutte contre les VBG pour enregistrer les données fiables, mener des sensibilisations et faire la prise en charge des personnes survivantes de VBG. A ce titre des équipements leur ont été offert par le PNUD

- ✓ Imprimantes
- ✓ Vidéo projecteur
- ✓ Ecran de projection
- ✓ Mégaphone
- ✓ Ordinateurs (écran, unité centrale, souris et clavier)

La formation de 22 prestataires de santé (Médecins, sages-femmes, infirmier) dont 04 femmes sur la prise en charge clinique du viol pour offrir une prise en charge médicale de qualité aux personnes survivantes et contribuer efficacement à la production de preuves médico-légales de qualité.

- **Constat 6 : L'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du PARR/VSB repose en partie sur le lien établi à une double échelle, avec les acteurs intervenant au premier niveau de la gestion des cas de VBG, et leur ministère de tutelle.**

La stratégie de partenariat adoptée par le PNUD dans le cadre du PARR/VSBG s'est avérée efficace d'autant plus qu'il reposait sur le choix en tant que partenaires d'acteurs principaux intervenants dans chaque étape clé de la gestion sociale, médicale et judiciaire des VBG. En d'autres termes, il s'agit d'acteurs capables d'apporter, par des réformes et des actions concrètes sur le terrain, une transformation positive à la situation de vulnérabilité des victimes de VBG.



Les brigades de gendarmerie et les commissariats de police ainsi que leurs fonctionnaires respectifs, ont été choisis en raison de leur positionnement aux premiers niveaux de la réception des plaintes sur les VSBG et sur la réunion des principaux éléments devant constituer la preuve matérielle. Leur engagement et leur participation effective était tributaire d'une autorisation préalable de leur hiérarchie. Cette autorisation a ainsi favorisé l'implication dans le projet de 196 policiers de 15 commissariats relevant du ressort des préfectures de police de Daloa, Man et San-Pedro et de 168 gendarmes de 17 brigades de gendarmerie des régions du Guémon, du Tonkpi et de San-Pédro. Aussi, sans l'implication de la hiérarchie au plus haut niveau, les Ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité, en l'occurrence, la prise en compte des réalités et recommandations issues des activités de terrain sous la forme de réformes à adopter aurait été impossible. La construction de bureaux d'accueil genre dans 12 commissariats et gendarmeries en constitue la parfaite illustration.

Le partenariat établi avec les juridictions concernées par le projet et le Ministère de la justice et de Droits de l'Homme s'est également appuyé sur cette réalité. C'est à ce prix que des cellules de lutte contre les VBG ont pu voir le jour au sein des tribunaux et leurs sections détachées et que des points focaux ont été désignés au sein des Cours d'appel et à la Direction des Affaires Civiles et pénales (DACP).

L'extension des capacités du centre d'appel du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme permet désormais de recevoir 30 appels simultanés au lieu de 02 par le passé, au grand bénéfice de l'assistance juridique aux victimes de VBG.

L'insertion du module sur les VBG dans le curricula de formation initiale des magistrats et l'engagement, à travers les sessions de formation, de 73 magistrats et greffiers en fonction sont à mettre au compte de ce partenariat.

L'assistance juridique apportée à 131 victimes de violences sexuelles dont 115 filles, 15 femmes et un (01) garçon, l'interpellation de 58 présumés auteurs dont trois (03) ont été jugés et condamnés et 55 mis en détention préventive (au mois de décembre 2019), la sensibilisation de 4785 personnes sur les lois et procédures judiciaires protégeant les personnes contre les VBG au moyens de séances de sensibilisation de proximité et de masse et de 600 autres au moyen d'émissions radios, sont liés au partenariat établi avec l'AFJCI, un acteur clé de la société civile, imprégné des réalités des communautés locales. En effet, l'AFJCI au travers de ses cliniques juridiques a fortement contribué à l'atteinte de certains acquis dans la mise en œuvre de ce projet. Aussi avant l'élaboration du PAAR/VSBG et de sa mise en œuvre, elle avait déjà initié



une vaste campagne de sensibilisation des populations et organisé de nombreuses sessions de formations à l'intention des acteurs du système judiciaire sur la thématique. C'était donc une très bonne initiative du PNUD d'avoir établi un partenariat avec cette organisation de la société civile lors de la mise en œuvre de ce projet en lui confiant le volet sensibilisation.

➤ **Constat 7 : Le PARR/VSBG a réalisé ses meilleures performances en termes de réforme dans le domaine de la formation des magistrats et d'équipements à divers niveaux des structures d'encadrement et de prise en charge des victimes.**

• **Résultat 1 : Les services de sécurité intérieure assurent effectivement la sécurité, la protection et la prise en charge des victimes de VSBG.**

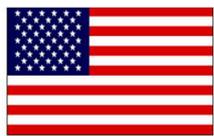
a) **Renforcement des capacités techniques des policiers et gendarmes en matière de VSBG**

L'intégration d'un module sur le traitement judiciaire des VSBG dans le curricula de formation initiale des magistrats constitue l'une des meilleures performances du PARR/VSBG. Elle a été initiée par la Directrice de l'Ecole de la Magistrature qui se trouve au sein de l'Institut National de Formation Judiciaire (INFJ). Cette décision fait suite aux recommandations de la mission internationale de partage d'expériences organisée dans le cadre du PARR/VSBG au Rwanda et en République Démocratique du Congo (RDC). Cette réforme permettra à tous les magistrats, au terme de leur formation, de prendre en compte les questions de VBG tout le long de leur parcours professionnel. Elle entend aussi répondre favorablement à la problématique de la mobilité des magistrats qui peut intervenir à tout moment de l'année judiciaire.

Le PNUD a par la suite élaboré le manuel de formation sur les VBG à l'endroit aussi bien des magistrats que des officiers de police judiciaire.

. Un plaidoyer pour l'extension du module VBG à toutes les spécialités de l'INFJ contribuera, par ailleurs, à outiller l'ensemble du personnel des tribunaux sur la question. Car c'est le lieu de le rappeler, en tant qu'institut, l'INFJ regroupe plusieurs écoles en son sein et qui excepté l'école de magistrature, se trouve l'école des greffes et parquets, l'école du personnel de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (EPPJEJ) et l'école du personnel des agents pénitentiaires. Le PNUD devra pour la suite assurer un suivi du processus d'intégration des modules sur les VBG dans les autres écoles de formation de l'INFJ.

b) **Construction et équipement de BAG au sein des commissariats de police et des brigades de gendarmerie.**



La mise en œuvre du projet PAAR/VSBG a contribué à la construction des Bureaux d'Accueil Genre dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie des régions ciblées. Ainsi, ce sont au total les BAG de Bloléquin, Biankouma, Danané, Guiglo, Kouibly, Man, Sangouiné, 2<sup>ème</sup> arrondissement de San-Pédro, Sipilou, Taï, Tabou, Toulepleu et Zouhan-Hounien. Chacun de ces BAG a reçu du PNUD des équipements pour son fonctionnement constituant de ce fait des performances notables du PARR/VSBG. Ils favorisent, outre le renforcement des capacités nationales de prise en charge des victimes de VSBG, le respect de la dignité de la victime à travers l'observation des principes de confidentialité et de Sureté/Sécurité.

Toutefois, il a été effectué lors de cette mission d'évaluation des visites de locaux des différents BAG. Il en ressort que nombreux sont ceux qui ont été livrés par l'entrepreneur mais ne fonctionnent pas encore convenablement bien qu'ayant reçu chacun ses équipements. En effet, il ressort des explications de ces chefs de service qu'ils s'entendaient à des cérémonies officielles et ne savaient qu'ils pouvaient directement fonctionner.

En revanche si plus de la moitié des BAG construits sont fin prêts pour être utilisés, force est de constater qu'il en existe cependant d'autres qui ne le sont pas ou ne le peuvent pas du fait non seulement du retard accusé par l'entrepreneur dans la livraison du bâtiment.

Par ailleurs, le BAG de Danané en construction a quelques défaillances puisque ne disposants pas de toilettes. Par contre il existe des BAG qui sont achevés mais dont l'entrepreneur pour des raisons ignorées n'a point remis les clés pour l'ouverture des portes aux premiers bénéficiaires que sont les OPJ de police ou de gendarmerie. En outre, il y en a un autre dont l'équipement a été effectivement livré mais le fauteuil de direction ne peut être utilisé car les vices pour le montage ne correspondent pas.

De même, il faudrait établir un réseautage informatique de l'ensemble des BAG ou gender desks qui facilitera ainsi la collecte systématique des données VBG

Un appui financier aux BAG pour la réalisation des activités de sensibilisation sur les VBG dans le cadre de la police de proximité garantira davantage une gestion inclusive de la question.

- ***Résultat 2 : Les populations connaissent leurs droits sur les VSBG, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.***

L'extension des travaux des capacités du centre d'appel du Ministère de la justice et de Droits de l'Homme par le PARR/VSBG est à saluer. Désormais, le centre d'appel, connecté à la fibre optique et équipé en matériels informatiques, est capable de recevoir 30 appels



simultanés au lieu de 02 par le passé. Il importe maintenant de développer des stratégies de communication relatives au centre d'appel (spots radios et télé, affiches) pour qu'il soit suffisamment connu des populations.

L'accompagnement médical des survivantes de VSBG, les sensibilisations faites par les cliniques juridiques et les émissions radios animées ont favorisé la multiplication des cas de dénonciations des VSBG et renforcé le système de référencement des victimes vers les cliniques juridiques et les ABG. Cet appui devrait s'étendre à la prise en charge des examens cliniques et interventions chirurgicales liées à la prise en charge médicale des victimes de VSBG au besoin.

- **Résultat 3 : Les autorités nationales assurent la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de VSBG y compris la collecte de données et le partage d'information.**

La remise d'équipements à 28 plateformes de lutte contre les VBG permet de renforcer leurs capacités d'actions dans la prévention et la prise en charge des personnes survivantes.

L'équipement reçu par les plateformes suivant les besoins exprimés leur permet d'intensifier les activités de sensibilisation et de véhiculer les messages à l'aide des projections de films et documentaires sur les VBG. Les ordinateurs facilitent la collecte des données pour le renseignement du GBVIMS.

L'équipement du Comité national de lutte contre les VBG et de la direction de la statistique du Ministère de Femme, de la Famille et de l'Enfant en charge du GBV IMS facilitent la coordination des actions et la collecte des données.

➤ **Constat 8 : Limitation du nombre de certaines actions en raison du contexte de COVID-19.**

Dans la conception du projet, il était prévu l'organisation de 09 réunions thématiques en raison de 01 jour par réunion entre magistrats et OPJ en vue de renforcer davantage la collaboration entre les officiers de police judiciaire (OPJ) et les acteurs de la justice, sous l'encadrement des premiers responsables des Parquets de tribunaux de première instance et sections détachées dans le traitement des procédures liées aux violences sexuelles.

En raison cependant de la pandémie à coronavirus, ces réunions thématiques se sont tenues sur trois jours successifs réunissant trois juridictions différentes ainsi que les OPJ, travailleurs sociaux et médecins de leurs ressorts.

Les rencontres multipartites, elles n'ont pu se tenir en raison de la même pandémie.



L'approche alternative aurait consisté en une adaptation des cadres de rencontres au contexte sanitaire, avec l'accord des partenaires financiers. Des rencontres auraient pu se tenir dans le strict respect des mesures barrières avec une limitation du nombre de participants ou dans des espaces à grande capacités susceptibles d'accueillir les participants en grand nombre. Le cas échéant le télétravail aurait pu être privilégié.

Les difficultés liées au fonctionnement des Bureaux locaux d'assistance judiciaire ont limité l'obtention par les victimes de VSBG de l'assistance judiciaire. La communication autour de leur existence n'a pas suffisamment contribué à informer les populations. A Guiglo, seulement neuf (09) demandes d'assistance judiciaire, qui n'étaient pas des VSBG, ont été adressées au BLAJ. Au surplus, la lenteur dans le traitement des assistances à accorder a servi de facteurs de découragement aux populations. La quasi-totalité des bureaux éprouvent des difficultés à réunir leurs membres pour la sélection des bénéficiaires de l'assistance judiciaire. Dans la région du Tonkpi, par exemple, aucune réunion du BLAJ n'a pu se tenir courant 2019-2020. Par conséquent, aucune victime de VSBG n'a obtenu l'assistance judiciaire sur cette période.

Le manque d'affluence et l'absence d'engouement à recourir à l'assistance judiciaire aurait pu servir de leçon au développement d'une approche de communication autour de l'existence des BLAJ. Dans la pratique, en appui aux séances de sensibilisation, des affiches auraient permis de rendre davantage visibles les BLAJ et par ricochet les Cellules de suivi des cas de VSBG.

L'équipe d'évaluation a noté qu'un spot publicitaire a été élaboré et payé à la télévision nationale, mais n'a jamais été diffusé. Ces dépenses ont donc été gratuitement effectuées par le projet et ces fonds auraient pu servir à d'autres activités si le spot n'allait pas être diffusé.

La collaboration entre les différents acteurs de mise en œuvre du projet est certes renforcée quant au système de référencement et/ou de prise en charge des cas de VSBG mais elle demeure insuffisante pour ce qui est de la collecte ou la transmission des données aux secrétariats techniques des plateformes VBG pour renseigner le GBVIMS. Les données récoltées proviennent uniquement des centres sociaux, et ne reflètent pas les réalités des régions.

Pour pallier cette difficulté, il aurait fallu poursuivre le processus d'installation d'un point focal GBVIMS au sein de chaque ministère ou organisation partie prenante au projet. Si la quasi-totalité des BAG ont été construits et équipés (10/12) à l'exception de ceux de Toulepleu et de Tabou. Ceux de Zouan-Hounien et Danané ont reçu l'équipement mais leurs



bâtisses restent inachevées. L'entrepreneur n'aurait pas respecté le plan de construction et le délai de livraison.

➤ **Constat 9 : La présentation générale des objectifs et produits du PARR/VSBG favorisent leur compréhension.**

D'un point de vue générale, la présentation du cadre des résultats du projet donne une vue sur l'état des différentes questions à adresser au cours de la conception du projet, ainsi que les données chiffrées espérées au terme dudit projet. Toutefois, pris individuellement, les produits ainsi que les activités visant leur réalisation ne sont pas suffisamment SMART pour une lecture sans avoir à parcourir l'ensemble de la documentation relative au projet. De même, il n'est pas prévu des indicateurs davantage explicites permettant une appréciation objective de la réalisation ou pas des activités.

### VII-3 Critère d'Efficienc

Questions
Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?

➤ **Constat : La structure de gestion du projet a constitué un cadre propice à l'obtention des résultats attendus.**

La répartition assez claire des rôles des différentes parties au projet et l'orientation des actions de chacune conformément à ce cahier de charge est à mettre au rang des succès du PARR/VSBG. Ainsi, l'organigramme du projet comporte trois (03) niveaux, à savoir le comité de pilotage au sommet, le comité technique à un second niveau, et l'équipe de mise en œuvre au bas de l'échelle.

Le Comité de pilotage, composé d'un représentant du Ministère du Plan et du Développement (MPD), d'un représentant du PNUD, d'un représentant de l'Ambassade des USA, ainsi que des Ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre, devait être présidé par le MPD. Il avait à charge la validation des documents de gestion du projet, à travers le Comité Local d'Examen de Projet (CLEP), à mi-parcours pour passer en revue les acquis intermédiaires et procéder à des ajustements en cas de besoin et à la fin du projet pour la validation du rapport d'évaluation finale et du rapport final de mise en œuvre.



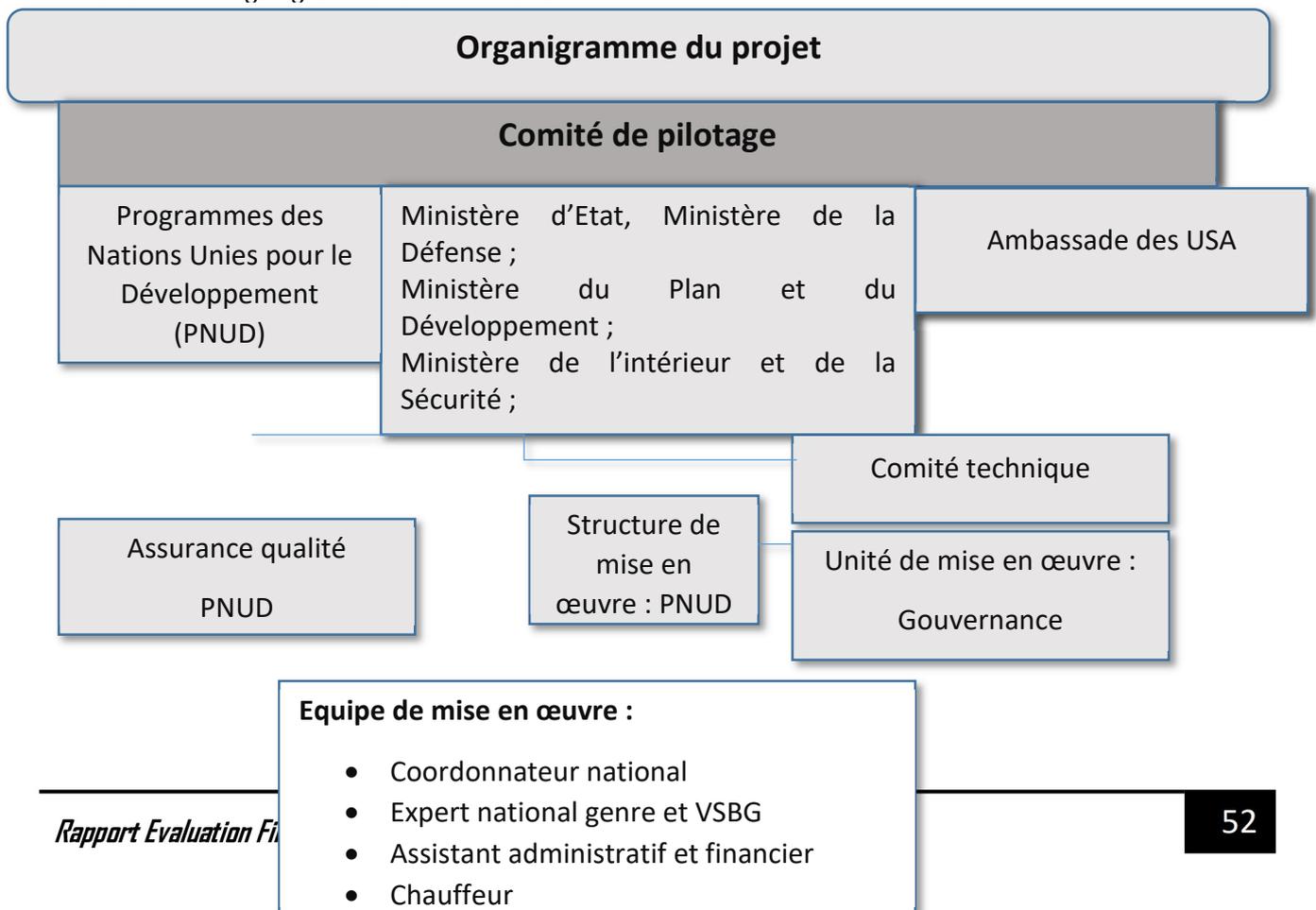
En pratique, seul le premier comité de pilotage a été présidé par le Ministère du Plan, les autres ayant été présidé par le Ministère de la Justice et des Droits de l’Homme.

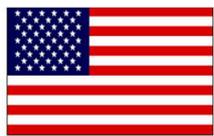
A l’issue de sa réunion du 30 avril 2019, le comité a recommandé la restitution des conclusions de la mission internationale de partage d’expériences au Rwanda et en RDC à tous les acteurs de la prise en charge des VBG, et l’élaboration d’une feuille de route à court, moyen et long termes. La mise en œuvre de ces recommandations a abouti à l’intégration du module de formation sur le traitement judiciaire des VBG dans le curricula de formation des magistrats. A cette occasion, l’Ambassade des Etats-Unis a renouvelé son engagement à appuyer toute action de plaidoyer auprès des autorités et à mobiliser les ressources en vue de renforcer et consolider les acquis.

Le Comité technique a veillé aux partenariats inter-organisationnels, et contribué à lever les blocages qui pouvaient entraver la mise en œuvre du projet. Il était composé d’experts des organisations partenaires (MJDH, DGPN, PNUD, Ambassade des Etats-Unis, la Gendarmerie Nationale, AFJCI). Il a travaillé avec l’Equipe de Projet du PNUD pour assurer la préparation et la mise en œuvre des activités.

L’Equipe de projet était placée sous la supervision du Directeur Pays du PNUD, et avait pour mission la mise œuvre effective ainsi que la coordination de toutes les actions du projet.

**Tableau 13 : Organigramme du PAAR/VSBG**





#### VII-4) Critère de Cohérence

Questions
Dans quelle mesure le projet est compatible avec d'autres interventions menées au sein du PNUD ? Quelles ont été les synergies développées ?

- **Constat :** Le PARR/VSBG a privilégié les synergies et complémentarité avec d'autres initiatives, tel que le Projet d'appui au renforcement du dialogue socio sécuritaire financé par l'Union européenne, le Projet d'appui à la formation continue financé par la JICA, le projet de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et le projet Droits humains financé par le PBF.

#### VII-5 Critère de Durabilité

Questions
Q1) Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme pays ?
Q2) Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
Q3) Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
Q4) Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain ?
Q5) Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?

- **Constat 1 :** Le bon fonctionnement des BAG et l'entretien du matériel accordé aux plateformes nécessitent la mise à disposition des moyens financiers.

A ce jour, la mise en œuvre du projet PAAR/VSBG a permis et favorisé la construction de BAG dans des commissariats de police et de brigades de gendarmerie des régions cibles. Ceux-ci dans leur ensemble ont reçu des équipements composés de mobiliers de bureau et d'outils informatiques pour leur fonctionnement. Cependant, il n'a point été prévu de moyens financiers pouvant être mis à la disposition des BAG pour leur bon fonctionnement. Mais si cette question n'a pas été abordé dans la mise en œuvre de ce projet, nous pensons qu'elle mérite d'être



débatte. Car les BAG dans leur fonctionnement sans le moindre financement risque d'entamer considérablement les progrès réalisés et affecté la durabilité du projet à ce niveau.

- **Constat 2 : L'impact d'éventuels risques sociaux ou politiques sur la durabilité des produits du projet serait minime.**

Le PARR/VSBG avait prévu des risques sociaux ou politiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet, de sorte que la survenance des crises pré et postélectorales n'ont pas profondément bousculé le calendrier du projet. La crise pré et post-électorale de 2020 a quelque peu retardé la mise en œuvre de certaines activités.

- **Constat 3 : Le projet évolue au sein de cadres légaux, politiques, structures et processus de gouvernance favorables à la durabilité de ses bénéficiers.**

Au niveau politique, stratégique et juridique, des dispositions et mesures ont été prises par le Gouvernement ivoirien pour améliorer la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG, accorder un accès plus équitable des populations, notamment les plus vulnérables, aux services publics de la justice et des centres hospitaliers et améliorer les capacités institutionnelles, la consolidation de la paix, la promotion des droits de l'homme, la promotion du genre et l'accompagnement de la prise de décision politique par la production des données fiables. Il en est ainsi, entre autres, de *la loi N° 2018-570 du 13 juin 2018 relative à la protection des victimes, témoins, experts et dénonciateurs* en matière d'infractions.

La non adaptation de la lutte par des réformes judiciaires appropriées pourrait toutefois menacer la durabilité des bénéficiers du projet.

- **Constat 4 : Le niveau d'appropriation de certains acteurs peut impacter négativement les bénéficiers du projet.**

Des acteurs rencontrés sur le terrain ont subtilement manifesté leur résistance à la transformation positive du traitement judiciaire des VBG. Ils mettent les VSBG au rang des infractions communes et suggèrent qu'elles soient traitées comme telles et qu'il n'y a pas lieu qu'elles bénéficient d'un traitement plus particulier ou spécial.

Et pourtant de type de raisonnements méritent d'être balayés du revers de la main car même si les VBG en général et les VSBG en particulier constituent des formes de violences de tous ordres soumis contre la volonté d'autrui, il faut indiquer qu'elles représentent de véritables inégalités sociales et constituent de véritables atteintes à la dignité de l'homme.



➤ **Constat 5 : La bonne tenue de certains BAG ou gender desks et la prise d’initiatives sont des soutiens aux objectifs à long terme du projet.**

Les visites dans certains gender desks ont permis de voir des cadres de travail bien entretenus et bien structurés. Des initiatives sont prises sous la forme d’activités de sensibilisation contre les VBG, et de prise en charge juridique et judiciaire des cas de VSBG par les cliniques juridiques, le tout sans disposer d’un budget alloué à cet effet. Cette bonne volonté des partenaires locaux assure au PARR/VSBG une constance et une permanence dans l’encadrement des survivantes de VSBG.

**VII-6) Questions transversales : Droits fondamentaux et égalité de sexes**

Questions
Q1) Dans quelle mesure les pauvres, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d’autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des travaux du PNUD ?
Q2) Dans quelle mesure l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?

**Constat 1** Le PNUD et son partenaire financier, l’Ambassade des Etats-Unis en Côte d’Ivoire, ont choisi d’apporter un appui logistique aux Bureaux Locaux de l’Assistance Judiciaire (BLAJ). L’Assistance judiciaire est réservée aux personnes indigentes. Le choix de renforcer le fonctionnement desdits bureaux permet un traitement avec célérité des dossiers de demande d’assistance judiciaire. Les personnes sans grand moyen se voient ainsi dans la possibilité d’obtenir dans les meilleurs délais l’assistance d’un avocat pour leurs procédures.

L’accompagnement médical accordé aux victimes de VSBG répond également aux besoins de femmes et d’hommes démunis incapables de prendre en charge leurs soins médicaux.

La mobilité des personnes en situation de handicap a par ailleurs été prise en compte dans la construction de certains BAG. C’est notamment le cas des BAGs des brigades de Man et Sipilou et le commissariat de police de Biankouma dans la région du Tonkpi, des brigades de Kouibly dans le Guémon et Taï dans le Cavally

Le projet a veillé à toucher l’ensemble de ces personnes et groupes défavorisés ou marginalisés au cours des activités de sensibilisations. Les séances de sensibilisations



organisées par les cliniques juridiques ont touché 4785 personnes dont 2239 femmes et filles et 2546 hommes et garçons.

- **Constat 2 : Le projet met en place des mécanismes, procédures et politiques pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes, de droits fondamentaux et de développement humain.**

L'accompagnement médical des victimes de VSBG, l'installation des bureaux d'accueil genre, l'amélioration de l'assistance judiciaire en leur faveur renforcent leur résilience et leur capacité physique et intellectuelle. Elles acquièrent ainsi les chances et opportunités dues à tous les êtres humains. Ces mécanismes favorisent également l'accès à des soins de santé de qualité et l'accès égal à la justice.

## VIII- LES CONCLUSIONS

### VIII-1) Les effets du PAAR/VSBG

#### **VIII-1-a) Les effets sur les services de sécurité intérieure dans le cadre de la prise en charge des VSBG**

Le PAAR/VSBG a renforcé les capacités structurelles, organisationnelles et fonctionnelles des services de sécurité intérieure dans la prise en charge des VSBG.

- **Le renforcement des capacités de 146 fonctionnaires de police et de 168 fonctionnaires de gendarmerie et de 50 gestionnaires de BAG**

La formation a favorisé une amélioration globale du niveau des indicateurs dans le domaine de la formation se traduisant par la qualité des PV d'enquêtes judiciaires.

Les gendarmes et policiers bénéficiaires du projet ne subordonnent plus la réception d'une plainte ou d'une dénonciation sur les VSBG à la production d'un certificat médical, comme par le passé.

- **Construction et équipement de 12 BAG au sein des commissariats (4) et brigades de gendarmerie (08)**

Les BAG construits et équipés permettent de recevoir les victimes de VSBG dans le respect des principes directeurs, notamment la confidentialité et la sûreté/sécurité. Aussi permettent-ils de les rassurer de ce que les préoccupations seront traitées avec le plus grand sérieux et le plus grand soin et surtout avec célérité.



De même l'existence des BAG dans les différents commissariats de police et brigades de gendarmerie appelle les OPJ desdites unités de poursuite à une plus grande prise de conscience de ce qu'ils constituent un maillon essentiel dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG. Ils constituent la porte d'entrée de la poursuite pénale et le succès de leur approche guérit de moitié la victime et peut l'aider ainsi dans sa prise en charge psychologique.

- **Insertion d'un module sur les VBG dans les curricula de formation des policiers celle des gendarmes est à espérer pour le plus tôt possible.**

Outre le renforcement de capacités qui en découle, cette réforme pourrait résoudre les problèmes de mobilité des gestionnaires de BAG.

### **VIII-1-b) Les effets sur le système judiciaire dans le cadre des traitements juridique et judiciaire des violences sexuelles et sexistes**

Le PARR/VSBG a apporté un appui considérable dans le traitement juridique et judiciaire des VSBG dans l'appareil judiciaire, de la manière suivante :

- Renforcement des capacités de 73 magistrats ;
- Insertion d'un module sur le traitement judiciaire des VBG dans le curricula de formation des magistrats ;
- La création de cellules VBG dans les tribunaux et leurs sections détachées et cours d'appel ;
- Un appui à l'équipement de 30 BLAJ.
- Renforcement des capacités du centre d'appel du Ministère de la justice
- **VIII-1-c) Les effets sur les populations quant à la connaissance de la loi VSBG et l'utilisation des mécanismes de protection à leur disposition**
- Des populations plus enclines à dénoncer des cas de VBG (131 cas enregistrés dont 115 filles, 15 femmes et un (01) garçon par les cliniques juridiques)
- Les victimes ont recours aux mécanismes de protection contre les VBG (interpellation de 58 présumés auteurs, dont trois (03) jugés et condamnés et 55 en détention préventive)

### **VIII-2) L'appréciation des bénéficiaires du PAAR/VSBG**

#### **VIII-2-a) Les bénéficiaires institutionnels**

Le projet est pertinent dans la mesure où il apporte une réponse appropriée à la question des VSBG qui cadre avec les priorités de l'Etat de Côte d'Ivoire. En effet, les autorités



gouvernementales ivoiriennes en acceptant le PAAR/VSBG dans sa mise en œuvre entendent ainsi afficher toute leur détermination à lutter efficacement contre les VSBG. Cette détermination du gouvernement s'est ressentie à travers l'implication entière et totale des directions et services issus des différents ministères techniques et parties principales.

Cependant, la durée relativement courte du projet ne permet pas un véritable changement de comportement des animateurs institutionnels, compte tenu de l'enracinement des VBG dans les coutumes et les mœurs. En la matière, il a été donné de constater le trop grand interventionnisme opéré dans la mise en œuvre du traitement d'un dossier lié à une VSBG. En effet, si ce n'est la victime sur qui une forte pression est exercée afin de l'amener à retirer sa plainte c'est soit un membre de sa famille. Souvent même cette pression est exercée sur l'OPJ enquêteur qui du fait de sa proximité avec la population peut se laisser entraîner dans cette complaisance.

Le PAAR/VSBG a rendu davantage efficace les services et a permis de désengorger les bureaux.

#### **VIII-2-b) Les populations locales**

Les populations apprécient particulièrement l'accompagnement médical et juridique.

Elles sont heureuses d'avoir un interlocuteur disposé à les écouter lorsqu'elles se rendent au commissariat ou à la gendarmerie. Elles se réjouissent que leurs dossiers soient désormais traités avec célérité.

Les populations affirment que le projet est bon parce qu'il prend en compte les personnes vulnérables.

### **IX- LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU PAAR/VSBG**

Il s'agit ici d'analyser les éléments qui ont constitué des facteurs qui ont impacté positivement ou négativement sur la réussite du projet.

#### **IX-1) Les forces du PAAR/VSBG**

##### **IX-1-a) Le cadre partenarial**

Le partenariat établi d'une part entre le PNUD et l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire et d'autre part entre le PNUD et les autres acteurs (ministères techniques, UNFPA, société civile, etc.) engagés dans la lutte contre les VBG dans leur ensemble et les VSBG de façon particulière a été d'une très grande importance voire même salutaire et bien inspiré. En effet, tous étaient imprégnés des réalités locales sur les VBG et



conscients du danger qu'encouraient les victimes si rien n'était fait. Aussi ont-ils compris que le combat de la lutte contre les VSNG ne peut être mené seul et qu'il fallait une synergie d'action. Dans le cadre de ce partenariat, chacun des acteurs a activement joué sa partition.

#### **IX-1-b) Des appuis matériels considérables et durables.**

Le PAAR/VSBG a permis la construction de BAG dans des commissariats de police et des brigades de gendarmerie des régions ciblées pour sa mise en œuvre. Et bâtiments d'une extrême importance dans la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG ont tous été équipés, par le PNUD, de mobiliers de bureau et d'équipements informatiques considérables pour leur fonctionnement. Ces appuis en matériels devront aider à coups sur les différents fonctionnaires OPJ de police et de gendarmerie à travailler efficacement.

Aussi, la présence d'équipements informatiques dans chaque BAG devrait permettre de collecter et sauvegarder les données statistiques des cas reçus et traités et les avoir en temps réel en cas de besoin.

#### **IX-1-c) Du cadre institutionnel.**

Les autorités gouvernementales ivoiriennes s'étant imposées un défi qui est celui de faire retirer notre pays de cette triste liste dite noire « des grands pays auteurs des VBG » se sont résolument engagées dans la mise en œuvre du projet PAAR/VSBG. Leur implication sans faille a fortement contribué à la réussite du projet du point de vue institutionnel

Cette volonté tant affichée s'est matérialisée par l'adhésion entière et totale de tous les acteurs engagés dans cette lutte. Ainsi, à chacune des sessions de formation de renforcement de capacités organisées par le PNUD à l'intention des tous les acteurs (magistrats, fonctionnaires de police et de gendarmerie, médecins et autres agents de santé, travailleurs sociaux et les directeurs régionaux de la protection famille, etc.) des régions concernées sur la thématique dans la mise en œuvre dudit projet, tous se sont présentés et ont partagé leur expérience dans un esprit collaboratif. Il en a découlé que les structures mises en place pour apporter de l'appui technique, de la réflexion et de l'orientation au projet ont bien rempli leurs missions.

#### **IX-1-d) De la mobilisation des fonds**

L'engagement pris par le PNUD et l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique en Côte d'Ivoire d'apporter leur appui financier a été respecté et a permis ainsi au projet d'aller jusqu'à son terme fixé.



Toutefois, en dépit de ces efforts considérables consentis dans la mise en œuvre du PAAR/VSBG, des faiblesses ont pu être relevées.

## **IX-2) Les faiblesses du PAAR/VSBG**

### **IX-2-a) De la flexibilité dans les mutations**

Le projet PAAR/VSBG dans sa mise en œuvre a contribué lors des ateliers de formation sur la thématique VBG à renforcer les capacités de nombreux fonctionnaires engagés dans la lutte contre les VSBG. Cela a beaucoup aidé les victimes dans leur prise en charge et a permis aux OPJ de police et de gendarmerie d'améliorer la qualité de leurs Procès-verbaux d'enquête (PVE).

Cependant, lors de notre visite sur le terrain, il nous a été donné de constater qu'à peine formés, plus de la moitié de ces fonctionnaires issus de ces unités d'enquêtes judiciaires ont été mutés remplacés par d'autres qui n'ont aucune notion de la thématique. Il en est de même pour le corps médical. En un mot, le fonctionnaire est soumis aux aléas des affectations ou mutations. Du coup le service ne dispose plus de personne ressource apte à répondre aux défis.

Mais bien qu'étant conscient que ces fonctionnaires ne sauraient demeurer indéfiniment dans une même localité, il importe tout de même de préparer la relève en leur permettant de former les nouveaux venus avant d'envisager leur mutation.

### **IX-2-b) Du délai de mise en œuvre du projet**

Si tous s'accordent à affirmer que le PAAR/VSBG est pertinent en raison de la vulnérabilité des victimes et de la recrudescence de l'infraction, il est à noter toutefois que le délai de sa mise en œuvre est jugé trop court (30 mois).

Ce délai d'exécution de 30 mois du projet ne saurait suffire pour impacter considérablement les populations cibles et faire changer les habitudes eu égard aux nombreux paradigmes culturels. En effet, la poursuite et la répression des VBG et VSBG semblent difficilement concevable par des populations locales. Car pour certaines d'entre elles, les VBG ou VSBG constituent une démonstration de leur maturité et un acte de bravoure culturels. Ce qui justifie les nombreux arrangements qui interviennent lors des traitements des procédures judiciaires.



## **IX-2-c) Du retard constaté dans les travaux de constructions des BAG**

La visite terrain a permis à la consultance de noter la construction de plusieurs BAG destinés à la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VSBG. Cependant, lors cette visite, force est de constater que tous n'ont pas été construits selon des critères préalablement arrêtés par le promoteur ou si tels en étaient le cas, les consignes n'ont pas été respectées. Cette situation est la conséquence directe de la pluralité d'entrepreneurs désignés pour la construction des BAG. Et bien que cela aurait pu être perçu comme un avantage puisqu'il viendrait ainsi réduire les délais de livraisons s'il avait été confié à une seule structure, c'est tout le contraire qui s'est opéré. Ainsi, il y a des BAG dont la proximité du bâtiment à certains services ne peut favoriser la confidentialité pour les victimes. Il y en a même qui ne comporte pas de salle d'eau ni de possibilité pour les personnes physiques frappées d'handicap physique d'avoir accès facilement à la salle.

### **X- LES RECOMMANDATIONS**

#### **X-1) Au PNUD**

##### **X-1-a) De la reconduction du PAAR/VSBG et de son extension**

De l'avis général de tous les acteurs engagés dans la lutte contre les VBG et les VSBG, le projet PAAR/VSBG a été jugé pertinent. Ainsi, sa reconduction est vivement recommandée et l'on souhaite qu'il soit étendu sur toute l'étendue du territoire national car en effet, l'infraction liée au viol n'est pas du fait des seules populations des régions cibles mais bien sur toute l'étendue nationale.

Par ailleurs, en raison de sa pertinence et de la complexité de la thématique, nous pensons qu'il conviendrait de transformer ce projet en un programme pour une pérennisation des acquis

##### **X-1-b) Du besoin de la formation sur les VBG**

Il est recommandé au PNUD et à ses partenaires financiers de poursuivre les sessions de formation de tous les acteurs intervenant dans la prise en charge des victimes des VBG. Cette demande se justifie aisément en raison de la flexibilité observée dans les différentes affectations ou mutations.

De plus, il est vivement souhaité de la mise sur pied d'un guide manuel pratique et accessible de tous et dans lequel toute la procédure judiciaire pourrait être explicitée.



### **X-1-c) De la dotation en équipement de matériels roulants et de matériels de sensibilisation**

De l'avis général des fonctionnaires de police et de gendarmerie des BAG, une dotation en matériel roulant (deux ou quatre roues) serait salutaire afin de leur permettre une plus grande mobilité dans la poursuite rapide des auteurs des VSBG. Cet équipement en matériel est d'autant plus nécessaire car il permettra de réduire considérablement les arrangements amiables et les fortes pressions exercées sur la personne des victimes. En effet, après avoir déposé sa plainte au commissariat de police ou de gendarmerie, la victime sans que le certificat médical ne lui soit imposé est référencée au médecin pour sa prise en charge médicale. Ainsi dès sa sortie de ladite unité de poursuite, elle est ainsi livrée à elle-même. Alors que l'engin aurait permis à l'OPJ enquêteur de la conduire lui directement dans le centre hospitalier pour sa prise en charge.

De même, il a été recommandé la poursuite des campagnes de sensibilisation pour laquelle un équipement en matériels de sonorisation et de sensibilisation est indiqué

### **X-1-d) De la dotation en kit VBG**

Aussi, pour une meilleure prise en charge complète et rapide de la victime, il convient d'équiper les centres de santé de kits médicaux que l'on pourrait baptiser « kit VBG ». Le but de ce kit est d'aider ainsi le médecin traitant ou l'agent de santé de procéder à tous les prélèvements nécessaires afin de permettre une meilleure poursuite.

### **X-2) Aux autorités étatiques et parties prenantes institutionnelles**

Le processus de recours et d'accès à la justice des victimes n'est possible que par la présence effective de l'Etat sur l'ensemble du territoire :

- L'Etat doit garantir la sécurité et l'accompagnement des victimes mais aussi l'ensemble des acteurs habilités à faire la prise en charge, l'égalité d'accès et de traitement sans distinction de rang ou de statut social.
- L'Etat doit affirmer son leadership et faire des VBG une question centrale en Côte d'Ivoire. Ainsi, si possible prévoir un ministère chargé exclusivement de la lutte contre les VBG ou à défaut prévoir une direction autonome chargée de la lutte.
- L'Etat, dans sa politique de l'action humanitaire ne doit pas être tributaire des finances extérieures pour des raisons de durabilité et de souveraineté. Un fond autonome, national doit être dédié à cette question. Ainsi ce fond, prévoir un budget de fonctionnement aux BAG et mêmes aux complexes socio éducatifs. Ce fond alloué



également aux BAG dans leur fonctionnement pourra permettre d'encourager les informateurs ou indices des OPJ dans la dénonciation des faits.

- Par ailleurs, il faudrait instituer au sein de chaque préfecture de police et de chaque compagnie de Gendarmerie ou même dans chaque tribunal un prix du meilleur OPJ et du meilleur BAG en matière de traitement judiciaire des VBG et du meilleur magistrat. Ce prix sous la forme d'un diplôme cartonné pourrait être signé conjointement par le représentant régional du PNUD en Côte d'Ivoire, de l'ambassadeur des Etats Unis en Côte d'Ivoire et du ministre de tutelle de cet agent récipiendaire. Cela viserait davantage à motiver les OPJ de police et de gendarmerie à la culture du travail bien fait. Il en va de même pour les autres acteurs engagés dans la lutte.
- Paramétrer tous les services ou directions au sein desquels des collectes de données VBG sont pratiquées pour le compte du GBVIMS ;
- Insister sur la nécessité de création des plateformes VBG dans les localités abritant des BAG ;
- Renforcer le cadre de la collaboration entre tous les acteurs engagés dans cette lutte contre les VSBG ;
- Tenir compte de la nature de point focal dans les mutations des OPJ des commissariats et gendarmeries ;
- Intégrer le module des VBG dans le curricula de formation dans toutes les universités publiques ou privées ;
- Etablir des protocoles de prise en charge VSBG ;
- Faire adopter l'avant-projet de loi portant création, attribution et fonctionnement des BAG dans les juridictions.

### **X-3) Aux partenaires de mise en œuvre**

- Accentuer la sensibilisation surtout dans les localités éloignées du siège de la juridiction
- Instaurer un partenariat de haut niveau sur le traitement de la question des VBG, en vue de la récolte de fonds nécessaires aux réponses à la problématique.
- L'insuffisance de moyens dédiés à combattre les VBG, au regard de l'importance du phénomène, constituant un défi à relever, agir sur les changements de mentalité étant un



processus qui prend du temps et changer des comportements longtemps ancrés dans les habitudes quotidiennes chez certaines communautés étant encore plus difficile, il faudrait une stratégie multidimensionnelle qui allie plaidoyer, sensibilisation et mobilisation sociale continue, stratégie de répression pour les auteurs, prise en charge des victimes, un processus qui demande des moyens non négligeables pour que la gestion holistique des cas de VBG ait de l'impact social souhaité.

#### **X-4) Au partenaire financier**

- Reconduire le partenariat avec le PNUD dans le cadre d'un projet qui prenne en compte les recommandations ainsi que les leçons apprises de la mise en œuvre du PARR/VSBG.
- Capitaliser sur les acquis du projet et continuer à soutenir la mise en œuvre de la stratégie sectorielle genre et son plan d'action afin de permettre aux institutions de se l'approprier pour une institutionnalisation effective de l'approche genre entamé lors des réformes.
- Accompagner le processus d'appropriation et d'application des textes juridiques révisés pour protéger les femmes, les enfants et les hommes contre les violences basées sur le genre. La vulgarisation de ces textes auprès des populations pourrait être l'une des stratégies.

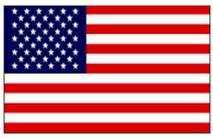
### **XI- ENSEIGNEMENTS TIRES**

Les leçons apprises de la mise en œuvre du PAAR/VSBG et qui pourraient servir pour d'autres phases du projet ou pour des projets similaires se présentent comme suit :

- La problématique des VSBG est par essence multidisciplinaire et, par conséquent, la réponse à celle-ci se doit être holistique. Elle requiert donc de fédérer les efforts des divers acteurs concernés et d'harmoniser leurs positions dans un cadre coordonné. Tous les intervenants doivent se connaître et travailler en réseau pour un meilleur référencement des victimes et un suivi des dossiers. Ceci implique la (re)dynamisation des plateformes de lutte contre les VBG des localités d'intervention du projet.
- L'intégration ou l'existence des points focaux VBG dans les structures comme les commissariats de police et de gendarmerie et dans les juridictions constitue une bonne pratique car cela contribue non seulement au renforcement des capacités des structures en charge de ces questions mais aussi à une appropriation effective des résultats du projet et un élément de durabilité.



- La synergie de tous les acteurs et parties prenantes au projet (partenaires financiers et techniques, partie étatique et société civile) a été effective, ce qui a été un facteur favorisant pour l'atteinte des réalisations du projet.
- Malgré les progrès réalisés par le projet, le niveau de VBG reste élevé et la représentation des femmes dans la lutte très limitée. Divers obstacles persistent, y compris l'application insuffisante des lois, l'impunité des auteurs, ainsi que l'allocation limitée de ressources pour mettre en œuvre les politiques et programmes y relatifs.



# ANNEXES